

Livre blanc



**QUE RESTE-IL DES GRANDS
EVENEMENTS SPORTIFS
INTERNATIONAUX (GESI) ?
LEUR HERITAGE S'ECRIT DANS
LES NORMES VOLONTAIRES !**

20+24 recommandations du Comité stratégique
Biens de consommation, sport et tourisme

Octobre 2024

Sommaire

Avant-propos	3
Résumé	6
1. La normalisation volontaire : un outil de mise en œuvre des mesures d'héritage	8
1.1. Evénements responsables (NF ISO 20121)	9
1.2. Quartiers engagés pour l'accessibilité de tous (AFNOR SPEC P96-000)	11
1.3. Ethique et intégrité du sport (AFNOR SPEC S50-020)	13
1.4. Sport en milieu professionnel (AFNOR SPEC S52-416)	14
2. La normalisation volontaire : un levier d'action puissant, pour tous, à fort impact, tous secteurs confondus	16
2.1. Les bienfaits de la normalisation volontaire	17
2.2. Distinction entre réglementation, certification, labels, qualification	18
2.3. Quand opter pour la normalisation volontaire ?	21
3. La normalisation volontaire : une opportunité de changer d'échelle et/ou de valoriser le savoir-faire français	22
3.1. Organisation d'évènements	23
3.2. Aménagement / attractivité des territoires	28
3.3. Excellence environnementale	30
3.4. Développement de la pratique sportive / Sport responsable	34
ANNEXES	38
Annexe A – Méthodologie d'action pour ce livre blanc	39
Annexe B – Récapitulatif des recommandations d'action de ce livre blanc	42
Annexe C – Synthèse de la rencontre AFNOR du 4 mai 2017 autour des évènements responsables	48
Annexe D – Sélection de normes disponibles et en cours d'élaboration	57
Annexe E – Bibliographie	61

Avant-propos

► Dès l'origine, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont porté une ambition transformatrice, afin que cet événement lègue un héritage utile et durable à la société française. Un travail collectif, en lien permanent avec les collectivités hôtes et ses partenaires, a donc été lancé dès 2019, notamment dans le cadre du plan héritage de l'Etat.



Afin de déployer et renforcer la mise en œuvre de ses politiques publiques, l'Etat a besoin de mobiliser un grand nombre d'acteurs (collectivités locales, mouvement sportif, monde économique...) et a pu pour cela prendre appui sur la normalisation volontaire, qui permet justement la co-construction d'orientations et de règles communes. Cela s'est fait très naturellement, le ministère chargé des sports étant investi dans la normalisation depuis 1997

En amont de ces Jeux, nous avons plus particulièrement initié et financé des projets de normes volontaires telle que les normes « Activité physique et sportive en milieu professionnel » pour accompagner le développement de la pratique sportive pour tous notamment au travers des entreprises et faciliter ainsi l'accès des salariés à la pratique sportive, et « Ethique et intégrité du sport — Lignes directrices » qui aide les fédérations sportives dans l'élaboration d'une stratégie nationale responsable au service de leurs adhérents et est un outil permettant d'illustrer l'engagement du monde sportif français pour préserver son modèle d'organisation autonome et responsable.

Ce travail, réalisé à l'échelle nationale, a rassemblé autour de la table de nombreux acteurs, que je tiens à remercier chaleureusement pour leur engagement au service du sport et de l'héritage des Jeux. Le challenge est désormais celui de l'appropriation et de la valorisation de ces outils par celles et ceux qui organisent la pratique sportive au niveau local jusqu'au niveau international.

► **Fabienne BOURDAIS**, Directrice des Sports (Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative) et Déléguée interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES)



► Les parties prenantes à la préparation et à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont œuvré collectivement, depuis plusieurs années pour définir un nouveau modèle d'organisation de grands évènements sportifs internationaux, plus responsable, générant un impact positif pour les territoires, les acteurs économiques et la population.



A travers leur double capacité à capitaliser le meilleur des initiatives ou expérimentations mises en œuvre et à diffuser ces bonnes pratiques partagées auprès d'un large public, les normes volontaires et autres labels constituent aujourd'hui un héritage immatériel et méthodologique fort des Jeux de Paris 2024.

Concrètement, Paris 2024 a utilisé les normes et labels volontaires de deux façons ; la première, pour structurer la livraison de Jeux Responsables. Cela passe par exemple par la norme ISO 20121 et la mise en place du système de management durable qui permet d'organiser de manière transverse la prise en charge des objectifs environnementaux et sociaux. Paris 2024 a obtenu la certification avec plus de 60 points forts recensés.

Cela passe aussi par la politique ambitieuse d'achats responsables grâce à laquelle nous avons obtenu la certification ISO 20400, avec le niveau exemplaire – Paris 2024 est la première organisation en France à ce jour à obtenir ce niveau, et par la prise en compte des enjeux d'accessibilité avec un prisme universel qui permet de prendre en compte tous les types de handicap mais aussi toutes les situations et tous les usages (physiques, digitaux...).

Enfin, cela passe par la prise en compte des enjeux d'inclusion et de luttes contre les discriminations, avec notamment le Label Terrain d'Égalité dont l'objectif est de valoriser les grands évènements sportifs internationaux qui s'engagent pour l'égalité et contre toutes formes de discriminations et de violences sexistes et sexuelles. Paris 2024 a obtenu une première certification en janvier 2024 et une seconde à l'issue des Jeux.

La seconde est de contribuer à ces travaux normatifs dans une optique d'héritage. Paris 2024 a piloté au niveau international la révision de la norme ISO 20121, créée au moment des Jeux de Londres en 2012, pour être à la fois plus ambitieuse sur le fond (alignement avec les ODD de l'ONU, intégration ou révision de nouvelles notions, comme l'héritage, l'impact social ; exigences renforcées en matière de résultats à atteindre et de transparence de communication) et plus souple et accessible sur la forme (afin que plus de petites et moyennes structures puissent l'utiliser).

Le label terrain d'égalité, est un label délivré par l'Etat et impulsé par Paris 2024. Convaincu du rôle du sport et de la responsabilité des organisations sportives dans la promotion de l'égalité des genres, de la diversité, de l'inclusion et dans la lutte contre toutes formes de discriminations et de violences sexistes et sexuelles, Paris 2024 s'est engagé auprès de l'État dès la création de ce label.

Au-delà de Paris 2024, les Jeux ont boosté la création de nouvelles normes et labels, comme l'AFNOR SPEC sur les Quartiers pilotes Accessibles, travaillée avec la Ville de Paris, qui souhaite ainsi « que les Jeux de Paris 2024 laissent en héritage la notion d'accessibilité augmentée et que les Jeux Olympiques et Paralympiques soient des vecteurs universels de changement positif pour la société. »

► **Marie BARSACQ**, Directrice Exécutive Impact et Héritage (COJO Paris 2024)



► L'héritage des grands événements sportifs internationaux (GESI) s'écrit aussi dans les normes volontaires !

Tel était le message d'une matinée riche en échanges et en témoignages, organisée le 3 septembre dernier par le Groupe AFNOR et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (COJOP), au cœur du Club France, matinée que j'ai eu l'honneur et le plaisir d'introduire.



Tel est également le titre de ce livre blanc dont la publication avait été annoncée en avant-première à cette occasion, qui met en exergue, s'il le fallait encore, l'importance des normes volontaires dans l'organisation d'un tel événement mais aussi dans l'héritage immatériel laissé au niveau mondial par les Jeux de Paris ; que ce soit la norme ISO 20121, référence en matière d'événementiel responsable, ou la norme ISO 20400, véritable guide pour mettre en place une politique d'achats responsables, ces normes constituent de puissants leviers pour concevoir des événements durables.

A ce titre, sous l'impulsion du COJOP et avec le soutien d'AFNOR, la révision de la norme ISO 20121 a permis de renforcer la légitimité internationale de cette norme. Publiée quelques mois avant le début des Jeux, elle a intégré des enjeux d'impact et d'héritage, une référence accrue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et a donné la possibilité à une variété d'acteurs de la filière événementielle de l'appliquer au quotidien.

Le Groupe AFNOR est fier d'avoir accompagné le COJOP dans sa réflexion, mais aussi le Ministère chargé des Sports et la Ville de Paris dans la mise en œuvre de certaines mesures d'héritage, et d'avoir ainsi pu apporter sa pierre à l'édifice de cette grande fête sportive synonyme de joie, de ferveur et de partage.

Vous pouvez compter sur nous pour faire vivre et rayonner ce précieux héritage, et en faire une source d'inspiration pour les prochains GESI accueillis en France, avec notamment en ligne de mire, les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver dans les Alpes françaises en 2030.

► **Franck LEBEUGLE**, Directeur des activités de normalisation (AFNOR)



Résumé

L'accueil de nombreux grands événements sportifs internationaux (GESI) en France a été érigé en priorité stratégique depuis plusieurs années, dans la mesure où cela peut constituer un formidable accélérateur dans de nombreux domaines.

C'est le cas en premier lieu pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) d'été à Paris en 2024. Les parties prenantes à la préparation et à l'organisation de ces JOP ont ainsi nourri dès le départ une ambition forte qui dépassait le seul cadre du sport : faire de la France une nation sportive, et faire de ces Jeux une vitrine du savoir-faire français aux yeux du monde.

Lorsque les premières mesures d'héritage ont été dévoilées courant 2019, l'importance des normes volontaires et labels dans l'organisation d'un événement mais aussi dans l'héritage laissé a été très vite perçue et exprimée par certaines parties prenantes, à commencer par la Ville de Paris, le Ministère chargé des Sports ou le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (COJOP).

En effet, à travers leur double capacité à capitaliser le meilleur des initiatives ou expérimentations mises en œuvre et à diffuser ces bonnes pratiques partagées à un large public, les normes volontaires peuvent constituer une forme d'héritage immatériel et méthodologique de ces Jeux, et des GESI plus largement.

Fort de ces constats, les membres de notre comité stratégique AFNOR ont pris l'initiative dès l'été 2020 de développer ce livre blanc pour synthétiser et mettre en lumière l'ensemble des outils déjà existants dont les acteurs peuvent s'emparer, ainsi que les nouvelles démarches collectives de normalisation volontaire souhaitables, au bénéfice des acteurs publics et privés français, sur des sujets (dépassant le seul cadre du sport) liés à l'organisation d'un événement et à son « héritage ».

Pour mener à bien l'élaboration de ce livre blanc, nous avons suivi une méthodologie d'action ouverte (détaillée en Annexe A) pour coller au mieux aux aspirations et aux enjeux exprimés par l'ensemble des acteurs sur l'ensemble des sujets inhérents à l'organisation des GESI organisés en France.

Qu'est-ce qu'un événement responsable et en quoi les Jeux de Paris 2024 l'ont-ils été ? Comment intégrer les enjeux sociétaux et environnementaux dans l'organisation de son événement ? En quoi les normes volontaires constituent-elles un puissant outil dans cette organisation ? Autant de questions auxquelles ce livre blanc se propose de vous apporter des éléments de réponse.

Dans cette optique, ce livre blanc met en lumière plusieurs démarches collectives de normalisation volontaire qui ont été menées sous l'égide d'AFNOR dans le but de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de certaines mesures d'héritage (voir Chapitre 1).

Il donne également des clés de compréhension sur ce levier d'action puissant que peut constituer la normalisation volontaire (voir Chapitre 2).

La France, portée par ses pouvoirs publics et ses acteurs économiques, a par exemple été à l'origine de plusieurs démarches ISO correspondant à certains enjeux sociétaux (égalité femmes hommes, économie circulaire, protection de la biodiversité) qu'un organisateur de GESI sera inspiré de prendre en compte.

En termes d'approche, ces initiatives de la France ont été préparées à travers des premiers documents nationaux, avant d'être proposées comme base à des normes internationales.

Ce livre blanc mesure en outre le travail effectué et le chemin déjà parcouru pour concevoir un modèle d'organisation plus vertueux, tout en imaginant les possibles actions à mettre en œuvre dans la perspective de l'ensemble des GESI qui seront accueillis en France dans les prochaines années, sur des sujets répartis en 4 blocs de thématiques distincts : organisation d'événements, aménagement/attractivité des territoires, excellence environnementale et développement de la pratique sportive/sport responsable (voir Chapitre 3).

Dans ce livre blanc, nous formulons au fil du texte un certain nombre de recommandations d'action (reprises également en Annexe B) qui sont de 2 types :

- ▶ Celles qui invitent à prendre connaissance d'une norme volontaire déjà existante sur un sujet donné pour la mettre en œuvre (satisfaction immédiate à un besoin) ;
- ▶ Celles qui invitent à utiliser la voie de la normalisation volontaire pour rechercher et co-construire la solution face à un besoin (ex : recherche d'un avantage concurrentiel) ou à une difficulté particulière (ou enjeu ou opportunité).

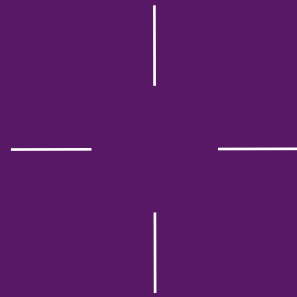
Il revient maintenant à chacune des organisations concernées de s'en emparer pour les déployer. « Ouvrons grand les normes ! ». C'est bien cette ambition que nous portons collectivement au sein de ce comité stratégique AFNOR, d'amener encore plus de monde, en particulier au niveau français, à avoir recours aux normes volontaires existantes et/ou à s'impliquer dans la co-construction des règles du jeu volontaires (« standards ») de demain sur les sujets qui les concernent.

▶ **Stéphane JOCK**, Président du Comité Stratégique AFNOR
Biens de consommation, Sport et Tourisme





1. LA NORMALISATION VOLONTAIRE : UN OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'HERITAGE



1.1. Événements responsables (NF ISO 20121)

La norme volontaire internationale ISO 20121, publiée en 2012, a été élaborée pour contribuer à ce que les événements – célébrations locales ou « méga-événements » comme les Jeux olympiques et paralympiques – laissent un héritage positif du point de vue des avantages économiques, environnementaux et sociaux qu'ils peuvent générer, tout en entraînant un minimum de déchets matériels, de consommation d'énergie ou de contraintes pour les collectivités locales.

Cette norme de management responsable de l'activité événementielle a été créée par le secteur événementiel pour le secteur événementiel. Elle est applicable à toute organisation soucieuse d'établir, de mettre en œuvre, d'entretenir et d'améliorer un système de management responsable dans ce domaine. Elle sert ainsi de cadre permettant d'identifier les impacts potentiellement négatifs des événements, de les supprimer ou de les atténuer, et de tirer parti des retombées plus positives grâce à une amélioration de la planification et des processus.

En résumé, elle donne un mode d'emploi pour organiser un événement responsable, en passant en revue les trois piliers du développement durable : l'économie, l'environnement et la société. Elle s'intéresse à l'eau, aux déchets, aux énergies, aux transports, au recours à l'économie solidaire, et à bien d'autres points.

DE LONDRES A PARIS

Les Jeux de Londres 2012 ont représenté le premier banc d'essai majeur de la norme. Pour David Stubbs, Responsable de la durabilité au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Londres (LOCOG), « Londres 2012 est fier d'avoir été l'initiateur de la norme ISO 20121. Cela constitue un héritage qui a le

potentiel de transformer la façon dont l'organisation d'événements mondiaux perçoit les impacts économiques, environnementaux et sociaux. »

En réalité, pas seulement pour que les Jeux de Londres soient le 1^{er} événement certifié à cette norme, mais aussi un avantage concurrentiel qui s'est traduit en gains de marchés pour les prestataires britanniques dans les GESI organisés chez eux mais surtout à l'étranger ; tel est le constat posé par les autorités françaises lors de la constitution de la Filière Sport française en 2016.

Très rapidement, les acteurs français s'en sont également emparés, au point que la France revendique aujourd'hui le titre officiel de « Championne du Monde » de l'utilisation de cette norme ISO 20121 (cf. témoignages d'acteurs en 2017 en **Annexe C** du présent document).

Début 2022, dans la dynamique de la préparation et de l'organisation des JOP de Paris 2024, le COJOP a affirmé son ambition de faire évoluer la norme ISO 20121 (événements responsables), près de 10 ans après sa publication, avec le soutien de la filière événementielle française.

NOUVEAU LOOK POUR LA NORME SUR L'ÉVÉNEMENTIEL RESPONSABLE

En effet, si la norme était plutôt en avance de phase en 2012, il était temps de la revoir en 2024, notamment pour éviter le piège du greenwashing.

« *En l'espace de douze ans, les attentes des citoyens ont tellement augmenté que la révision était indispensable* », résume Pauline Teyssedre, représentante de l'Union française des métiers de l'événement (Unimev), et présidente de la commission de normalisation AFNOR ayant coordonné les travaux français.

Les attentes, mais aussi les pratiques : « *Il fallait faire évoluer cette norme pour que la filière événementielle, dans son ensemble, puisse s'organiser comme il faut*, abonde Romain Riboud, à la direction de

l'impact et de l'héritage du COJOP. *Et faire en sorte que le texte reflète les progrès des professionnels, en les partageant au plus grand nombre* », notamment sur cette notion d'héritage, i.e. l'empreinte locale que l'événement laissera une fois terminé.

Intéressé par la dimension mondiale du projet et encouragé par le Comité international olympique (CIO), Romain Riboud a piloté, pour le compte de Paris 2024, un groupe de travail fédérant 16 pays et une dizaine de structures internationales de liaisons sous l'égide de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Avec l'objectif, ensuite, de mettre le document en application à l'occasion de son grand événement de l'été.

Alors, en quoi la version augmentée publiée en avril 2024 remédie-t-elle aux faiblesses de la version précédente ? *« Le texte demande désormais aux organisations de rédiger une politique de développement durable et de mettre en œuvre un plan d'actions, avec des objectifs et des indicateurs fixés en amont, annonce Pauline Teyssedre. Nous avons beaucoup travaillé sur la notion d'héritage : comment optimiser l'existant, que reste-t-il d'un événement une fois terminé. »*

Autres nouveautés importantes, un chapitre qui évoque les achats responsables (un sujet traité plus profondément dans la norme volontaire ISO 20400), ou une nouvelle annexe consacrée aux droits des enfants.

« Nous avons choisi de travailler sur quatre axes, énumère Pauline Teyssedre. Le premier consiste à aligner la norme avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies. Ensuite, nous avons renforcé les exigences en matière d'évaluation de l'impact. Il y a douze ans, la notion d'impact était moins tangible. Impact carbone, impact financier, impact humain, impact sur le territoire... Aujourd'hui, la norme demande explicitement de réaliser ces exercices. »

Troisième axe : la clarification des processus de certification, pour les organismes amenés à auditer des organisateurs d'événements se réclamant conformes à la norme. *« Nous avons constaté que d'un organisme à un autre, d'une personne à une autre, les exigences n'étaient pas les mêmes. Nous avons donc retravaillé les définitions et produit une nouvelle annexe 100 % dédiée à l'évaluation »*, indique Pauline Teyssedre. En creux : il ne faut plus qu'un événement qui n'évoque pas spontanément la RSE obtienne la certification, comme par exemple la coupe du monde de football hyper-climatisée au Qatar en 2022.

La norme pose un socle commun d'exigences, mais libre à chacun de viser plus haut ! *« Certains estiment que la norme doit fixer des objectifs communs à tous ; ce n'est pas mon cas, reprend Pauline Teyssedre. Sinon elle deviendrait élitiste. Or, ce n'est pas une norme réservée aux meilleurs. En 2024, l'important c'est d'y aller et d'embarquer le plus de monde possible, petits et grands. En France, il y a beaucoup de TPE et de PME dans l'événementiel. Il est important que celles qui ne disposent pas d'une personne à temps plein sur la RSE puissent prendre le train, et gagner des appels d'offres. »*

Au-delà du déploiement de cette nouvelle version 2024 de la norme auprès des acteurs de la filière événementielle française, l'accueil en France de nombreux GESI dans les futures années, et notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver (cf. Alpes françaises 2030), va certainement amener une réflexion pour tenir compte des avancées liées à de nouvelles normes sur des sujets tels que l'égalité femmes-hommes, la protection de la biodiversité ou encore la sobriété.

En chiffres



UNE NORME RECONNUE SUR LE TERRAIN

Au 31 décembre 2022, 247 certificats ISO 20121 avait été émis dans le monde, dont 124 pour des organisations françaises, couvrant 216 sites.

Source : ISO Survey 2023

Recommandation n°1 : Utiliser la norme ISO 20121 (dans sa version actualisée de 2024) dans le cadre de l'organisation de ses événements (côté filière événementielle), et favoriser son utilisation par les acteurs (côté pouvoirs publics)

Recommandation n°2 : Identifier les évolutions souhaitables de la norme ISO 20121 en prévision des futurs GESI organisés en France (cf. Alpes françaises 2030) et envisager la mise à jour de son guide d'application national (FD X50-148)



1.2. Quartiers engagés pour l'accessibilité de tous (AFNOR SPEC P96-000)

Dans le cadre des mesures d'héritage que la Ville a adoptées en lien avec l'organisation des JOP 2024, Paris a donné le cap en mettant en avant le concept de quartiers d'accessibilité augmentée. Une notion que les organisateurs ont souhaité revêtir du sceau de la normalisation, du moins du sceau AFNOR SPEC, ce processus de travail pré-normatif en comité restreint, pour partager bonnes pratiques et vocabulaire commun.

Pascal Mathieu, co-animateur du groupe de travail orchestré par AFNOR, résume la démarche : « *Le référentiel, publié en janvier 2021, donne une définition de ce qu'est concrètement le concept de quartier d'accessibilité universelle. L'accessibilité d'un quartier ne se résume pas uniquement aux déplacements et à la continuité de ces déplacements, cela va au-delà. Faire d'un environnement qu'il soit accessible universellement, c'est surtout penser aux services qui le constituent. Cette approche est fondamentalement nouvelle.* »

AFNOR SPEC P96-000 : UNE PHILOSOPHIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Pour mettre au point ce référentiel et surtout prioriser les actions à mener, la Ville de Paris, des associations, des acteurs privés, se sont donc assis autour de la table de la normalisation. Un travail qui a permis « *d'engager tous les partenaires pour définir à la fois la démarche et ses objectifs* », indique Yasmina Channaoui, cheffe de projet infrastructures à la délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et aux grands événements à la Ville de Paris.

Mais attention : le référentiel est censé être applicable partout, et pas uniquement à Paris pour les JOP 2024. C'est bien toute la force de ce type de document :

« Ce document est la clé d'une philosophie d'amélioration continue. C'est une base de travail qui n'est pas limitante et qui permet d'avancer, d'améliorer, de planifier des actions, même si cela se fait par petites étapes. »

L'ESPRIT DE PIERRE DE COUBERTIN

Le document AFNOR SPEC P96-000 facilite donc la coordination des différents outils de politique publique, d'aménagement et de gestion de réseaux pour rendre la ville plus inclusive, quartier par quartier, territoire par territoire. Et cela, sur du neuf comme sur de l'existant.

Si les Jeux de Londres de 2012 ont été le test grandeur nature de la norme NF ISO 20121 sur les événements responsables, la Ville de Paris souhaite ainsi que les Jeux de Paris 2024 laissent en héritage la notion d'accessibilité augmentée. Sa manière à elle de perpétuer le message de Pierre de Coubertin : que les Jeux Olympiques et Paralympiques soient des vecteurs universels de changement positif pour la société.

Dans une dynamique complémentaire en matière d'accessibilité, une démarche a par ailleurs été initiée à la demande de la Ville d'Evreux qui vise à partager son expérience et co-construire un référentiel de type AFNOR SPEC autour de la construction partenariale d'une politique locale pour l'accessibilité des handicaps visibles et invisibles.

A travers son initiative de dialogue local lancé depuis 2014 (« Grenelle du Handicap »), la ville d'Evreux voit son travail salué par deux récompenses successives aux Access City Awards en 2018 et 2019.

Ces trophées européens récompensent les efforts d'une ville pour devenir plus accessible et garantir l'accès à tous ses services à chacun, quelles que soient ses spécificités.

Les différents chantiers de ce futur référentiel en cours d'élaboration portent notamment sur les aspects suivants : le

changement des regards de la population sur le handicap, la formation des professionnels, le parcours scolaire et périscolaire des enfants, les mobilités accessibles et durables, l'accès à la culture, l'accessibilité des espaces publics, l'accès aux soins, l'habitat inclusif...

Le saviez-vous ?

UNE AFNOR SPEC, UN DOCUMENT CADRE DISPONIBLE RAPIDEMENT ET D'APPLICATION VOLONTAIRE

AFNOR est l'association qui anime et fédère les démarches de normalisation volontaire de l'ensemble des acteurs français.

En complément de sa gamme classique de normes volontaires, à l'instar d'autres organismes internationaux, AFNOR a créé un dispositif permettant de bénéficier d'un document cadre de manière accélérée : l'AFNOR Spec.

Ce document de référence est élaboré sous le pilotage d'AFNOR avec un tour de table resserré mais représentatif, et moins d'itérations. Il est obtenu par consensus avec les différentes parties prenantes.

C'est un premier palier d'une démarche de normalisation. Avec la possibilité d'aller naturellement, et de manière facilitée, vers une norme française et/ou internationale.

Recommandation n°3 : Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC P96-000 (quartier engagé pour l'accessibilité de tous) en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs

Recommandation n°4 : Envisager l'élaboration d'une norme ISO portée par la France (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC P96-000)



1.3. Ethique et intégrité du sport (AFNOR SPEC S50-020)

Le sport est reconnu pour les bénéfices qu'il apporte tant du point de vue collectif qu'individuel, grâce à l'appropriation des valeurs de respect des règles, d'inclusion ou encore de fair-play. Or, à l'heure où il prend une place croissante dans notre société, ces valeurs sont mises à mal par le développement de certaines dérives (corruption, dopage, harcèlement, etc.).

En 2018, le Conseil de l'Europe a recommandé la création d'une norme volontaire internationale (ISO), soulignant « *la nécessité de créer un cadre mondial pour la bonne gouvernance dans le sport, qui respecterait les principes de démocratie, de transparence, de responsabilité et d'intégrité, et qui défendrait les valeurs de l'éthique sportive que sont le fair-play, le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, la solidarité, la diversité et l'interdiction de toute forme de discrimination.* »

Fin 2019, le gouvernement français a repris à son compte cette volonté affichée de renforcer l'éthique dans le sport et lutter contre toutes formes de pratiques illícites en l'intégrant parmi les 170 mesures du Plan Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'été, organisés à Paris en 2024 (Mesure 152 « Développer l'intégrité dans le sport »).

UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR RENFORCER L'INTÉGRITÉ DU SPORT

Dans une optique pragmatique et volontariste, le ministère chargé des Sports a souhaité s'appuyer sur AFNOR pour mobiliser les différents acteurs du sport concernés et co-construire avec eux un premier référentiel commun (AFNOR SPEC) regroupant les bonnes pratiques et lignes directrices en matière d'intégrité du sport et de bonne gouvernance des organisations sportives.

Document de référence français, l'AFNOR SPEC S50-020 est un guide pratique réalisé avec la contribution d'une quarantaine de représentants d'autorités publiques, du mouvement sportif fédéral, d'associations nationales de prévention, ainsi que de représentants du secteur privé.

Il a été présenté le 8 juillet 2021 dans les locaux d'AFNOR à Paris, en présence des contributeurs et de la ministre des Sports en exercice, Roxana Maracineanu.

Il comprend des recommandations méthodologiques et constitue une boîte à outils proposant des actions à déployer sur les dimensions humaines, organisationnelles et économiques pour tous les acteurs du sport professionnel et amateur. Le sport doit affirmer ses principes : justice, éthique, intégrité, respect, fairplay, honnêteté, transparence.

Ce référentiel présente des lignes directrices pour renforcer l'éthique et l'intégrité selon trois grands axes :

- ▶ l'éthique et l'intégrité des organisations sportives
- ▶ l'éthique et l'intégrité des compétitions sportives
- ▶ l'éthique et l'intégrité des personnes

À travers des recommandations d'actions et des critères d'évaluation, l'objectif de ce guide pratique est d'offrir une méthodologie pour accompagner la transformation déjà amorcée du mouvement sportif, et ainsi consolider la confiance dans le sport et développer son impact sociétal.

Il s'agissait alors de la réalisation concrète, traduite dans les faits près de trois ans avant qu'ils n'aient lieu, d'une des 170 mesures du plan héritage dévoilé par l'Etat pour ces Jeux de 2024, même si l'ambition annoncée était que ce 1^{er} référentiel national en la matière soit porté au niveau international, sous la forme d'une future norme volontaire ISO, dans la dynamique de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été à Paris en 2024.

Dans cette perspective, une discussion a été initiée durant l'été 2023 avec les acteurs français préalablement impliqués dans la démarche d'AFNOR SPEC. Celle-ci a permis de préparer la proposition française de développer un accord d'atelier de travail ISO (IWA).

Cette proposition, adressée mi-septembre à l'ISO prévoyait un programme de travail ramassé sur le 1^{er} semestre 2024, en vue d'aboutir à une mise à disposition de l'IWA pour les JOP de Paris 2024.

Le résultat de la consultation officielle des autres pays membres de l'ISO sur cette proposition française de lancement d'un IWA sur l'éthique et l'intégrité dans le sport s'est finalement révélé positif en janvier 2024.

La présidence (« Chair ») pour animer cet atelier ISO avec le soutien opérationnel d'AFNOR a été assurée par Amandine Carton (Ministère chargé des Sports).

Après un travail préparatoire et un appel à commentaires en amont auprès des autres pays participants, une semaine d'atelier ISO a été organisée du 10 au 14 juin 2024 à l'AFNOR et en distanciel pour valider ce premier document international IWA 46:2024 *Éthique et intégrité dans le sport — Lignes directrices*, qui a pu être publié dans la collection des normes ISO en août pendant les Jeux de Paris 2024.

Recommandation n°5 : Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC S50-020 en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs

Recommandation n°6 : Asseoir le leadership de la France à l'ISO (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC S50-020)



1.4. Sport en milieu professionnel (AFNOR SPEC S52-416)

Favoriser la pratique d'activité physique et sportive pour toutes et tous et dans de nouveaux lieux, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie et notamment dans le milieu professionnel, est un enjeu fort de santé publique. C'est dans cet objectif que le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a soutenu l'élaboration et la publication de l'AFNOR SPEC S52-416, guide de référence en la matière. Sa mise en ligne, gratuite, a vocation à inciter les organisations à passer à l'action.

ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU PROFESSIONNEL : UN GUIDE POUR PASSER A L'ACTION

L'AFNOR SPEC S52-416 propose aux entreprises comme aux administrations et autres organisations un ensemble de recommandations et bonnes pratiques pour la mise en place d'activités physiques et sportives (APS) en milieu professionnel, de la définition des activités et services aux principales modalités d'engagement choisies, comme par exemple : la mise à disposition d'équipements sportifs, la création d'une association sportive en interne, l'installation de douches, etc. Ce document a pour ambition de donner au plus grand nombre de structures, les moyens de s'emparer du sujet et de franchir le pas pour apporter une réponse aux collaborateurs volontaires.

Ce projet collaboratif a été porté par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, en lien avec le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, avec la participation active d'acteurs engagés dans la qualité de vie au travail : assureurs, mutualistes, partenaires sociaux, entreprises, représentants du secteur du sport et universitaires...

Ce guide pratique s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Sport-Santé 2019-2024 et dans la dynamique de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris. A horizon 2024, la France souhaitait en effet compter 3 millions de pratiquants sportifs supplémentaires.

Il complète d'autres outils déjà déployés en matière d'héritage immatériel et méthodologique de Paris 2024 tels que l'AFNOR SPEC P96-000 sur les quartiers d'accessibilité augmentée (cf. **point 1.2** du présent document) ou encore l'AFNOR SPEC S50-020 sur l'éthique et l'intégrité du sport (cf. **point 1.3** du présent document).

Ce référentiel, publié en octobre 2021, sert de guide de bonnes pratiques pour chaque organisation (publique ou privée), qui souhaite mettre en place une démarche d'APS auprès de ses salariés. Son application reste volontaire et n'a pas pour objectif d'imposer ce type de prestation au sein des entreprises.

Suite à la demande d'un certain nombre de parties prenantes sur ce sujet, l'AFNOR a organisé le 14 novembre 2022, en partenariat avec le Ministère chargé des Sports et Generali, une action de promotion de ce guide, avec un double objectif : faire une présentation de ce guide à destination des dirigeants d'entreprises, et contribuer à un premier retour d'expérience, un an après sa publication.

Près d'une cinquantaine de participants étaient présents dans les locaux de Generali à Saint-Denis. La question du déploiement territorial de ce guide a notamment été soulevée à cette occasion, ainsi que la possibilité de le proposer au niveau ISO, dans la dynamique de l'héritage des JOP de Paris 2024.

Chiffres-clés

83 % des salariés français déclarent souhaiter pouvoir pratiquer une activité physique et sportive (APS) à l'occasion de leur journée de travail.*

Moins d'1/5 entreprise (18 %) propose aujourd'hui des APS à ses collaborateurs.*

17 milliards d'euros, c'est le coût estimé de l'inactivité physique, en France.**

* Source : MEDEF, CNOSEF, Ministère des sports, Union Sport & Cycle, Rapport étude « sport en entreprise », 2017.

**Source : Institut de Socio-Economie des Entreprises et des Organisations.

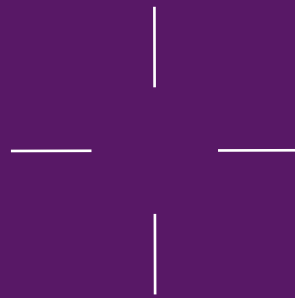
Recommandation n°7 : Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC S52-416 en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs

Recommandation n°8 : Envisager l'élaboration d'une norme ISO portée par la France (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC S52-416)





2. LA NORMALISATION VOLONTAIRE : UN LEVIER D'ACTION PUISSANT, POUR TOUS, A FORT IMPACT, TOUS SECTEURS CONFONDUS



2.1. Les bienfaits de la normalisation volontaire

Une norme volontaire, qu'est-ce que c'est ?

- ▶ Lancée à l'initiative des acteurs du marché, la norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Elle est le fruit d'une co-production consensuelle entre les professionnels et les utilisateurs qui se sont engagés dans son élaboration. Toute organisation peut ou non s'y référer. C'est pourquoi la norme est dite volontaire.

Les normes volontaires sont un outil au service de l'économie française

- ▶ Les normes volontaires contribuent à « tirer vers le haut » l'économie française. En effet, elles servent d'outils de référence pour clarifier et harmoniser les pratiques et définir un niveau de qualité, de sécurité, de compatibilité, de moindre impact environnemental, des produits, services et pratiques. En ce sens, elles contribuent à poser les bases de l'économie et de la société de demain.
- ▶ Une étude du BIPE pour AFNOR montre que les normes volontaires comptent pour 15 milliards d'euros dans la production française. Réalisée en 2016, cette étude a été dupliquée en 2017 et 2019 aux filières de la mécanique et des électro-technologies, avec les mêmes conclusions positives. Elles favorisent également l'adoption et la diffusion de bonnes pratiques, approuvées et reconnues, permettant aux différents acteurs économiques d'évoluer dans un contexte de sérénité et de performance. De plus, elles permettent de

véhiculer un langage commun, facilitant ainsi les échanges, nationaux comme internationaux.

- ▶ Enfin, les normes volontaires offrent un soutien unique et indispensable pour favoriser le progrès et l'innovation et faire rayonner la position de la France à l'international.

Les normes volontaires sont des « concentrés de bonnes pratiques », rédigées par des professionnels, sachants sur les thématiques concernées

- ▶ Les normes volontaires reposent sur l'obtention du consensus entre tous les acteurs et en ce sens elles mettent tout le monde d'accord : les acteurs économiques et les consommateurs, les professionnels et les utilisateurs, pour clarifier et harmoniser les pratiques et définir le niveau de qualité, de sécurité, de compatibilité, de moindre impact environnemental des produits, services et pratiques. De ce fait, elles facilitent les échanges commerciaux, tant nationaux qu'internationaux, et contribuent à mieux structurer l'économie et à simplifier la vie quotidienne de chacun.
- ▶ Inutile donc de « réinventer l'eau tiède », on peut économiser du temps et des ressources, en sachant où aller rechercher les recommandations utiles au projet innovant et au contexte de l'entreprise

Exemple : Fort contexte d'interfaces et d'interopérabilité (Digital, numérique, telecom, smart grids, ...)

Les entreprises ont tout intérêt à s'impliquer dans les activités de normalisation

- ▶ Une étude du BIPE pour AFNOR le démontre en 2016 : pour une entreprise, participer à la normalisation et utiliser les normes procure un bénéfice concret et visible sur le compte de résultats. En croissant taux de fréquentation des commissions de normalisation et données

économiques, on s'aperçoit que les entreprises impliquées dans la fabrication des normes affichent un taux de croissance de leur chiffre d'affaires supérieur de 20% à la moyenne observée dans leur secteur.

- ▶ De même, la part de leur activité réalisée à l'export est plus élevée : le taux d'export de ces entreprises impliquées atteint trois points de plus que le taux moyen constaté dans leur secteur. Autrement dit, la norme est un passeport pour mieux vendre hors de ses frontières.

Une approche stratégique de la normalisation permet, dans bien des cas, de réduire l'effort pour accéder à, ou orienter, un marché

- ▶ La norme volontaire fait partie intégrante des relations interentreprises et de l'activité économique
- ▶ Elle crée bien souvent les conditions favorables à la mise en œuvre d'un nouveau marché et pérennise les marchés existants en suivant ses besoins d'évolution

Exemples

- *La mise sur le marché nécessite le développement de tests, d'essais, de méthodes de mesure de référence, ... (qualifier des produits/services, comparer des résultats, des performances, ...)*
- *Le produit ou service a un impact sur l'acceptation sociétale*
- *Il faut rassurer le marché*
- ▶ Une dimension à intégrer au plus haut niveau de la « vision marché » de l'entreprise (DG)
- ▶ Un levier de performance à activer, pour optimiser la réussite de projets innovants

Exemple : Des compétiteurs proposent déjà des approches similaires ou sont prêts à déployer des produits/services similaires et concurrents

- *Il faut pouvoir valoriser les caractéristiques innovantes du nouveau produit/service et se démarquer des autres produits/services*

- *Le 1^{er} qui posera les bases des nouvelles règles du jeu, risque fort de les « imposer » au marché*

La normalisation favorise l'innovation

- ▶ A l'instar des brevets, les normes volontaires constituent une des formes de codification de la connaissance. En amont, elles fournissent des méthodes et des résultats de référence, constituant des bases solides et un gain de temps dans le processus d'innovation. En aval, elles facilitent la diffusion d'idées d'avant-garde et des techniques de pointe.
- ▶ Autrement dit, en fournissant des règles du jeu au marché, elles créent les conditions favorables au partage et au développement de nouveaux produits et services. Elles agissent ainsi en accélérateur d'innovations, favorisant leur commercialisation et cela, dans tous les domaines économiques.
- ▶ De plus, participer à la normalisation volontaire permet de se tenir informé et d'anticiper les évolutions sur un secteur ou un sujet donné, et également de valoriser ses idées.
- ▶ Approuvée en septembre 2021, la Déclaration de Londres, qui vise à lutter contre les changements climatiques par le biais des normes, traduit l'engagement pris par l'ISO afin de mener à bien le programme d'action pour le climat à l'horizon 2050.



2.2. Distinction entre réglementation, certification, labels, qualification

Normalisation et réglementation

La réglementation relève des pouvoirs publics. Elle est l'expression d'une loi, d'un règlement et son application est imposée.

A contrario, les normes revêtent un caractère volontaire. S'y conformer n'est pas une obligation. Elles traduisent l'engagement des entreprises à satisfaire un niveau de qualité et sécurité reconnu et approuvé.

Les normes volontaires peuvent soutenir la réglementation en étant citées comme documents de référence. Seules 1 % des normes sont d'application obligatoire.

Normalisation et signes de reconnaissance (certification, labels, qualification...)

Les normes volontaires peuvent servir de socle au déploiement de ces signes de reconnaissance. La délivrance d'un label n'est pas encadrée par la loi et peut être auto-décernée. La certification est délivrée par un organisme certificateur qui atteste du respect du cahier des charges par l'entité qui l'obtient. La qualification atteste des compétences professionnelles d'une entreprise en vue de remplir les missions qui lui sont propres.

Focus sur le label Terrain d'égalité à titre d'illustration

Terrain d'égalité est un label d'Etat évalué par AFNOR Certification et la mesure n°77 du plan Héritage de l'Etat pour les JOP de Paris 2024.

Décret n°2023-555 du 3 juillet 2023 portant création du label « Terrain d'égalité » et de la commission d'attribution de ce label :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047781533>

UN LABEL TERRAIN D'ÉGALITÉ POUR LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX

Le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et le ministère délégué auprès de la Première ministre, chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances ont lancé dès cet hiver l'ouverture officielle des candidatures au label d'État Terrain d'égalité pour les grands événements sportifs internationaux. Ce label s'adresse aux organisateurs de grands événements sportifs internationaux, ponctuels ou récurrents, et vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre toutes les formes de discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles, avant et pendant les événements sportifs. Créé par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, le ministère des Sports et la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (Diges), en collaboration avec de nombreux acteurs du monde sportif, ce label est une mesure du plan Héritage de l'État pour les Jeux olympiques et paralympiques : « Faire mieux grâce aux Jeux ».

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la labellisation engagent les organisateurs à :

- « être acteurs du changement, en faisant de l'événement sportif un espace de confiance, de sécurité et de convivialité pour tous », selon le ministère chargé des sports ;
- entreprendre une dynamique vertueuse lors de la préparation puis de l'organisation des événements sportifs en France, à travers notamment un objectif de parité et de diversité au sein des équipes de salariés et de volontaires ;
- être exemplaires en mettant en place des dispositifs de prévention et de signalement ;
- faire rayonner ces engagements et objectifs en France et sur la scène internationale.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et la Coupe du monde de rugby France 2023 ont annoncé vouloir s'inscrire dans la démarche. L'obtention du label est conditionnée au respect d'un cahier des charges d'une vingtaine de critères, rappelés par les pouvoirs publics : « la formation des équipes salariées et bénévoles sur les thématiques de l'égalité et de la non-discrimination, l'accessibilité de l'événement sportif à tous les publics quelle que soit leur identité de genre, leur orientation sexuelle ou leur origine ethno- raciale, la promotion d'une communication égalitaire, non discriminatoire et exempte de tout stéréotype », ou encore « prévoir

une cellule d'écoute et de signalement à destination des salariés et spectateurs ». Les candidatures sont instruites par Afnor Certification, opérateur de labellisation, puis soumises à une commission d'attribution composée de représentants de l'État (ministères chargés de l'égalité et des sports ; Délégation interministérielle aux grands événements sportifs ; Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT [Dilcrah]), de membres du mouvement sportif français (Comité national olympique et sportif français [CNOSF], Comité paralympique et sportif français [CPSF]), de représentants associatifs (Fondation Inclusion pour un environnement respectueux [Fier], Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme – [Licra], Femmes journalistes de sport, Fondation Alice Milliat) ainsi que d'athlètes engagés sur ces questions.

J.-C. T.



Source : Enjeux, septembre 2023

Focus sur l'activité de QUALISPORT à titre d'illustration



« QUALISPORT, au service des équipements sportifs et des territoires »

L'organisme spécialisé en qualification d'entreprises (OQE) sport et loisir est attaché à faire reconnaître la fiabilité des entreprises spécialistes en matière de programmation, pose/installation ou entretien/maintenance d'équipements Sport & Loisir, après examen de leur candidature. Les entreprises ayant répondu aux exigences d'attribution se voient ainsi reconnaître leur savoir-faire et leur professionnalisme qu'elles peuvent mettre en relief dans le cadre de prestations de commande publique ou même privées.

Un processus d'attribution et un fonctionnement global répondant d'ailleurs aux exigences de fonctionnement de la norme AFNOR NF X 50-091 qui fixe les « règles du jeu » de sa position de « tiers indépendant ».

Dans tous les sondages réalisés, les Français jugent les équipements indispensables à leur commune. Les JOP de Paris, pour de nombreuses communes, sont aussi l'occasion de rénover leurs installations, pour notamment pouvoir accueillir des délégations étrangères durant les Jeux.

« Nous sommes des facilitateurs pour garantir la qualité des projets de rénovations ou de constructions sportifs » dit QUALISPORT. *« Nous avons intégré les skateparks en 2019, des équipements très demandés qui s'inscrivent dans de nombreux projets de développement territorial. En 2021, nous avons créé une qualification Parcours acrobatique en hauteur qui correspond à une attente autre, plus en lien avec la nature. Surtout, nous croyons sincèrement que les équipements de sport font partie des exigences de la société. L'impact de ces équipements s'étendant au tourisme, à l'enseignement, à l'insertion et à la cohésion, à la santé ... »*.

Ainsi, si la qualité est son leitmotiv, la confiance véhiculée à destination de la maîtrise d'ouvrage constitue son pendant, tout aussi important pour QUALISPORT.

QUALISPORT croit en tout cas sincèrement à l'importance des équipements sportifs, de qualité, pour développer la pratique. Plus d'équipements sportifs, ce sera peut-être ça le véritable héritage de ces Jeux, en France !

A découvrir, l'ensemble des qualifications parmi 9 activités allant des piscines (publiques, privées) aux bâtiments sportifs (dojos, gymnases, tribunes, ...), en passant par les aires extérieures (tennis, pistes athlétisme, aires de jeux, skateparks...) sur le site : www.qualisport.fr

2.3. Quand opter pour la normalisation volontaire ?

Afin de produire tous ses bienfaits, le levier que représente la normalisation volontaire doit nécessairement être intégré dans une stratégie globale d'action et/ou de développement.

Il peut répondre à un ou plusieurs objectifs, parmi les suivants :

- ▶ **Structurer** un marché*
 - Absence de point de repère sur un marché
 - Multitude d'initiatives similaires
 - Profusion de labels, mais pas de socle commun partagé et suffisamment robuste
- ▶ **Développer** une solution innovante et Orienter un marché*
 - Permettre/faciliter l'adoption pérenne d'une solution émergente/innovante/disruptive par le marché
 - D'autant plus dans le cas d'innovations de rupture ou de solutions à développer sur un marché émergent
- ▶ **Fédérer** des initiatives, acteurs, énergies.... sur un terrain de jeu neutre
 - Capitalisation savoir-faire, bonnes pratiques
 - Rendre accessible au plus grand nombre
 - Déploiement, duplication, réplique, dissémination, ...

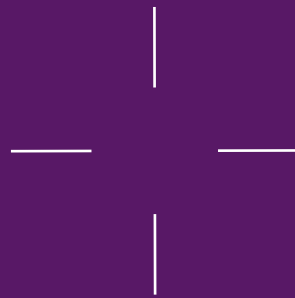
- ▶ **S'inscrire en appui** des politiques publiques
 - Soutien à la mise en œuvre et au déploiement des mesures
 - Besoin de définir le comment ? (cf. droit souple, articulation réglementation et normalisation)
- ▶ **Être en phase** avec les règles du jeu volontaires internationales
 - Volonté d'aller à international
 - Compétitivité, export
 - Souveraineté et rayonnement
 - Consolider sa stratégie « individuelle », avec les inputs de la stratégie internationale sur une thématique, un marché
- ▶ **Sécuriser** les investissements
 - Vecteur de confiance
 - Vecteur d'innovation
 - Rassurer le marché
 - Notoriété, visibilité

**Y compris au niveau international ou dans une perspective de développement à l'international*





3. LA NORMALISATION VOLONTAIRE : UNE OPPORTUNITE DE CHANGER D'ECHELLE ET/OU DE VALORISER LE SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS



Ce chapitre dresse une liste de sujets sur lesquels il serait souhaitable d'imaginer collectivement les possibles actions à mettre en œuvre sur le terrain de la normalisation volontaire, dans la perspective de l'ensemble des GESI qui seront accueillis en France dans les prochaines années. Ces sujets sont répartis en 4 blocs de thématiques distincts : organisation d'événements, aménagement/attractivité des territoires, excellence environnementale et développement de la pratique sportive/sport responsable.

3.1. Organisation d'événements

Achats responsables

Les achats sont un levier important pour donner corps à une politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), et donc également en matière d'organisation d'un événement responsable. Plusieurs référentiels fixent le cadre.

Publiée en juin 2017, la norme NF ISO 20400 *Achats responsables* fournit aux organisations des lignes directrices pour intégrer la responsabilité sociétale dans leur processus achats, comme décrit dans l'ISO 26000.

Elle incite donc l'acheteur à se poser les bonnes questions sur les risques qu'il y a à ne pas acheter durable ou éthique, sachant que ses choix ont des incidences sur la consommation d'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre liées au transport par exemple.

Publiée en novembre 2010, la norme volontaire ISO 26000 donne quant à elle des lignes directrices pour déployer une bonne politique de RSE dans son organisation, et à en pointer les bénéfices, voire éventuellement les freins rencontrés. Elle propose d'aborder le sujet en déclinant sept approches : gouvernance ; droits humains ; relations et conditions de travail ; environnement ; loyauté des pratiques ; questions relatives aux consommateurs ; communautés et développement local.

Dans le cadre des JOP de Paris 2024, le COJOP a utilisé la norme ISO 20400, et est le premier organisateur de GESI en France à ce jour à obtenir le niveau exemplaire de la certification ISO 20400. Au moment de la mise en place de sa stratégie interne d'achats responsables, le COJOP avait même imaginé un temps d'aller plus loin en proposant le développement d'une norme sur les achats responsables spécifiquement dédiés à l'événementiel.

Une autre initiative notable est à relever, avec le référentiel AFNOR SPEC 2202 *Achats solidaires*. Porté par l'association Les Canaux, en lien avec d'autres structures publiques et privées, relatives à l'économie sociale et solidaire, ce référentiel est un guide opérationnel des bonnes pratiques en matière d'achats solidaires, et a pour vocation d'être utile à toute organisation souhaitant contribuer au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire et améliorer ses pratiques en termes d'achats.

L'objectif est de permettre de guider la commande publique et a fortiori les marchés privés vers des stratégies et des politiques d'achats solidaires dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et au-delà, en s'appuyant sur les pratiques et les méthodologies déjà mises en place par les organisations présentes dans les travaux.

Recommandation n°9 : Utiliser la norme NF ISO 20400 Achats responsables dans le cadre de l'organisation de ses événements (côté filière événementielle), et favoriser son utilisation par les acteurs (côté pouvoirs publics)

Recommandation n°10 : Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC 2202 en vigueur sur les achats solidaires pour favoriser son utilisation par les acteurs



Égalité femmes/hommes

L'égalité femmes-hommes constitue une grande cause nationale, et celle-ci vient de donner naissance à une norme volontaire internationale.

Dès 2021, la France avait publié les premiers travaux normatifs au monde en matière d'égalité femmes-hommes : c'était l'AFNOR SPEC X30-020. Depuis, trois ministères (Égalité entre les femmes et les hommes, Europe et affaires étrangères, Économie et finances) se sont coordonnés avec de nombreux autres acteurs, sous l'égide d'AFNOR, pour donner à ce guide de bonnes pratiques une envergure supérieure : une norme à portée internationale, toujours d'application volontaire.

C'est donc la première fois dans le monde qu'une norme ISO est consacrée à l'égalité de genres. Et l'initiative est française ! Un bel exemple de notre « diplomatie féministe », comme le soulignent les ministères impliqués.

La norme volontaire ISO 53800 *Lignes directrices relatives à la promotion et à la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'empouvoirement des femmes*, publiée en mai 2024, fournit une feuille de route dont toutes les organisations peuvent s'emparer.

Comme le dit la norme, « l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une question réservée aux femmes et il convient que tout le monde et tous les organismes s'en préoccupent ». Niveau débutant accepté ! Et les plus confirmés y trouveront de quoi progresser encore. « Si on veut aller plus loin que les exhortations, les entreprises doivent faire leur part à travers leurs directions RH, RSE et toute leur gouvernance. Les normes internationales sont, à ce jour, le seul outil permettant de mettre les entreprises volontaires du monde entier, en mouvement, sur la base des meilleures pratiques recensées », commente Franck Lebeugle, directeur des activités de normalisation du groupe AFNOR.

La norme ISO 53800 attaque le sujet de l'égalité femmes-hommes à travers la dimension interne de l'organisation, son activité et ses investissements, ses relations externes, ainsi que sa communication interne et externe. Elle ne couvre pas seulement la sphère professionnelle et aborde tous les aspects de la vie des filles et des femmes.

En matière de GESI, la mesure d'héritage liée au déploiement du Label Terrain d'égalité a été mise en œuvre. Le COJOP a obtenu le Label, et d'autres organisateurs de GESI ont d'ores et déjà annoncé qu'ils s'engageraient dans cette voie.

Ce label d'Etat prévoit un retour d'expériences après chaque GESI, dans le but de capitaliser sur les bonnes pratiques qui ont été appliquées et d'être ainsi en capacité de les transmettre aux autres organisateurs de GESI concernés. La question d'un devenir international à cette initiative pour le moment purement nationale, via un document de normalisation dédié, pourrait ainsi rapidement se poser.

Le saviez-vous ?

Cinq femmes sur dix dans le monde sont intégrées sur le marché du travail, contre neuf hommes sur dix. Une fois en poste, les femmes ne gagnent que 77 cents pour chaque dollar gagné par les hommes (source : UNWOMEN 2017). Encore un chiffre ? Selon les estimations de l'OMS, près d'une femme sur trois dans le monde déclare avoir été victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie, sans compter les formes de violence psychologique, économique et sociale.

Recommandation n°11 : Assurer la promotion de la norme ISO 53800 portée par la France (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC X30-020) pour favoriser son utilisation par les acteurs



Sécurité et résilience

Les GESI peuvent contribuer à la notoriété de villes ou de régions et leur permettre simultanément d'accroître leurs revenus en attirant de précieux visiteurs et d'encourager les investissements économiques. Cependant, ils sont aussi porteurs de nombreux risques sécuritaires.

Publiée en 2022, une nouvelle norme internationale ISO 22379 relative à la sécurité et à la résilience a pour objectif d'aider les villes à gérer de tels événements en mettant au centre de leurs préoccupations la sécurité publique. Portée à l'origine par la Norvège et la Suède, elle fournit des lignes directrices pour l'accueil et l'organisation de grands événements à l'échelle de la ville, ainsi que des conseils d'experts sur la manière de gérer les risques, d'assurer la sécurité publique et de garantir la continuité des services publics lors d'une manifestation de grande échelle.

Cette norme ISO 22379 a pour ambition de faire bénéficier à chaque ville qui se lance dans la planification d'un événement, des retours d'expérience et des meilleures pratiques éprouvées par d'autres. Elle s'inscrit en complément de la norme ISO 20121 (cf. **point 1.1** du présent document), mais n'a pas été – pour le moment – reprise en France dans la collection nationale des normes AFNOR.

Dans le cadre de la préparation de la Coupe du Monde de rugby en 2023, puis des JOP de Paris 2024, les équipes regroupées au sein du Centre de renseignement olympique (CRO) du ministère de l'Intérieur ont préféré s'appuyer sur un autre outil de planification ISO : la norme volontaire ISO 31000.

Toute organisation doit pouvoir faire la démonstration de la maîtrise des risques encourus, c'est-à-dire les traiter de manière méthodique, efficace afin de réduire l'impact de ces événements. La norme volontaire ISO 31000 accompagne les organisations dans la prise de décision fondée sur le risque sous toutes ses formes.

D'autant plus que les facteurs de risque ont récemment évolué : les cyberattaques se sont multipliées, sans parler du changement climatique, des crises sanitaires, de l'essor de l'intelligence artificielle (IA), etc.

D'autres outils peuvent ainsi être utiles dans la préparation et l'organisation des GESI ; à commencer par ISO/IEC 27001, la norme la plus connue au monde en matière de systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI), qui définit les exigences auxquelles un SMSI doit répondre, pour les organisations et entreprises de toutes tailles, quel que soit leur secteur d'activité.

La conformité à ISO/IEC 27001 signifie qu'une organisation ou une entreprise a mis en place un système pour gérer les risques liés à la sécurité de ses données ou des données qu'elle est amenée à traiter, et que ce système est conforme aux bonnes pratiques et principes énoncés dans cette norme internationale ; ce qui se révèle essentiel face à l'essor de la cybercriminalité et à l'émergence constante de nouvelles menaces.

Concernant les cyberattaques, le référentiel AFNOR SPEC 2208 détaille la conduite à tenir pour assurer une continuité d'activité et reconstruire le système d'information. Le plan de continuité d'activité (PCA) s'avère la première chose à mettre en place. Ce guide explique ainsi comment le bâtir, à quelles actions donner la priorité en mode dégradé, comme le paiement des salaires hors logiciel de paie, par exemple. Avec l'idée qu'un bon PCA permet une bonne résilience.

Par ailleurs, sur le volet du management de la sécurité des manifestations sportives, une norme volontaire européenne NF EN 13200-8 peut être utilisée pour calibrer le dispositif de sécurisation d'une manifestation sportive à l'intérieur d'un site où se déroule les épreuves.

Si besoin, cette norme de management pourrait le cas échéant être complétée par un guide d'application au plan français,

plus opérationnel et en parfaite articulation avec la réglementation nationale et les pratiques franco-françaises.

Enfin, compte tenu de la tension qui existe sur ces métiers, le recours aux personnels de sécurité privée pour les GESI pose question. Les enjeux de recrutement, de formation, de gestion des agents, mais encore de valorisation des compétences, deviennent essentiels.

A ce titre, l'expérience de la filière aquatique, soumise aux mêmes tensions et enjeux similaires liés aux métiers de surveillance des piscines, plages et autres baignades aménagées, pourrait être source d'inspiration, avec notamment le choix d'élaborer une norme nationale sur la surveillance des piscines (NF S52-014) couvrant tous ses aspects.

Recommandation n°12 : Envisager la reprise au niveau national de la nouvelle norme ISO 22379 relative à la sécurité et à la résilience pour l'accueil et l'organisation de grands événements à l'échelle d'une ville ou d'une région ou l'adapter au contexte national en s'inspirant également de la norme ISO 31000 sur le management du risque

Recommandation n°13 : Assurer la promotion de la série de norme ISO 27000 ainsi que de l'AFNOR SPEC 2208 sur la cyber-résilience (reconstruction du SI et continuité d'activité métiers en cas de cyberattaque paralysante)

Recommandation n°14 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR en matière de sécurité privée (recrutement, formation, gestion des agents, valorisation des compétences...)



Engagement responsable des partenaires/sponsors

A l'instar du sujet des achats responsables, celui des partenariats responsables émerge véritablement lui aussi ces dernières années.

Une première initiative a été lancée par l'organisation Sporsora, avec la publication début 2023 d'un *Guide Pratique du Partenariat Sportif Responsable*.

Ce guide, réalisé par l'organisation et ses membres, « vise à fournir à l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème du sport un référentiel et de nombreux exemples de bonnes pratiques de partenariats responsables ». Il a pour objectifs « d'inspirer, accompagner et promouvoir des partenariats sportifs responsables, engagés sur les thématiques sociétales et environnementales, dans le but de faire évoluer le secteur économique du sport vers un modèle plus vertueux. »

Un des buts affichés par l'organisation est que, « à terme, ce guide pratique puisse être annexé aux contrats de sponsoring, en reprenant un nombre défini d'engagements ».

Il est important de noter qu'en l'espèce, ce sujet des partenariats responsables a pour la première fois été cité et incorporé dans le corps de la version augmentée de la norme ISO 20121 (cf. **point 1.1** du présent document) publiée en 2024, parmi les éléments à prendre en compte dans le cadre de l'organisation d'un événement.

Recommandation n°15 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur les partenariats responsables



Prise en compte d'un contexte sanitaire dans l'événementiel

Avec la pandémie de Covid-19, la nécessité de prendre en compte le contexte sanitaire dans l'organisation d'un GESI ne fait plus débat.

Plusieurs documents de normalisation sont dorénavant disponibles pour parer à celles de la Covid-19 (masques barrières, gel hydroalcoolique, tests, protocoles pour la réduction de la propagation de la Covid-19 dans l'industrie du tourisme...), mais d'autres types de pandémies ne sont pas à exclure dans l'avenir.

S'y préparer rentre dans les paramètres évoqués en matière de sécurité et de résilience (cf. **supra**).

A l'initiative du continent asiatique, une démarche de normalisation ISO est précisément en cours pour aboutir à des préconisations de nature à faciliter la formalisation d'un plan d'urgence pour la prévention et le contrôle des infections (IPC) dans l'industrie des congrès et salons professionnels.

Recommandation n°16 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur la prise en compte d'un contexte sanitaire dans l'événementiel



Volontaires/Bénévolat

Si cela était encore nécessaire, les Jeux de Paris 2024 viennent d'en apporter une preuve éclatante : les volontaires recrutés à l'occasion d'un GESI participent grandement à sa réussite. Ils en sont un maillon fort et incontournable, tant en matière d'excellence opérationnelle de la livraison du GESI que d'expérience vécue par le spectateur.

La capacité de l'organisateur à trouver suffisamment de volontaires mobilisables pour l'événement constitue donc un enjeu très important, au même titre que le recours aux personnels de sécurité privée (cf. **supra**).

Au-delà des besoins de volontaires lors de l'accueil des GESI en France, le modèle d'organisation du sport repose également sur l'implication bénévole au sein des clubs sportifs locaux.

La mise au point d'un outil pour mieux reconnaître et valoriser les compétences acquises par les volontaires lors de ces GESI, et plus largement par les bénévoles impliqués au plus long cours dans les clubs, serait sans doute profitable à l'ensemble des acteurs de la filière événementielle et sportive en France.

Recommandation n°17 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR en matière de volontariat/bénévolat (recrutement, formation, gestion des volontaires, valorisation des compétences...)



Management de l'innovation

Publiée en septembre 2024, la norme volontaire ISO 56001 spécifie les exigences relatives à un système de management de l'innovation qu'un organisme peut utiliser pour développer et démontrer sa capacité d'innovation, améliorer ses performances en matière d'innovation et créer de la valeur pour les utilisateurs, les clients et les autres parties intéressées.

Elle s'applique à tout organisme, quels que soient son type ou sa taille, les produits et services qu'il fournit, ou les types et approches d'innovation utilisés, et peut ainsi constituer un gage de confiance ou de réassurance pour les investisseurs qui souhaitent financer des organisations reconnues pour leur bon management de l'innovation.

Un certain nombre d'initiatives lancées à l'occasion de la préparation et de l'organisation des Jeux de Paris 2024 auraient d'ailleurs sans doute pu prétendre se situer dans ce cadre global qu'offre aujourd'hui cette nouvelle norme ISO 56001 pour stimuler l'innovation.

Parmi celles identifiées, nous pouvons citer les exemples suivants (liste non exhaustive) : le nouveau modèle de livraison des Jeux, le guide du design actif déve-

loppé par le COJOP, le guide des initiatives locales dans le cadre du label *Terres de Jeux 2024* élaboré par l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES), le manifeste de l'hospitalité de l'Office de Tourisme de Paris (sous la marque « Paris Je t'aime »), les différentes solutions innovantes mises en œuvre dans les différents ouvrages sous la responsabilité de la SOLIDEO...

Recommandation n°18 : Assurer la promotion de la norme ISO 56001 (portée par la France) pour favoriser son utilisation par les acteurs



3.2. Aménagement / attractivité des territoires

Aménagement durable des villes et territoires

Plus de la moitié de l'humanité vit aujourd'hui en ville, d'ici à 2050, la population mondiale devrait atteindre près de 10 milliards d'individus, dont 80% vivront dans les villes.

Ces dernières ont donc logiquement été identifiées comme des acteurs majeurs à impliquer dans les accords internationaux, tels que l'accord de Paris sur le climat, l'agenda 2030 des Nations-Unies ou encore le nouvel agenda urbain UN Habitat.

La gouvernance des territoires s'organise autour des six finalités d'un développement urbain durable : l'attractivité, la résilience, la protection et l'amélioration de l'environnement, l'utilisation responsable des ressources, la cohésion sociale et le bien-être. En s'articulant autour de ces six finalités, la normalisation fournit une approche intégrée et systémique des territoires, quelle que soit leur échelle. Elle prend en considération l'ensemble des composantes du territoire et leurs interactions tout en permettant de replacer les citoyens usagers au cœur des préoccupations.

La norme « chapeau » NF EN ISO 37101 *Développement durable au sein des communautés territoriales* établit les exigences d'un système de management pour le développement durable au sein des communautés territoriales, y compris les villes, basées sur une approche holistique, en cohérence avec la politique de développement durable des communautés territoriales.

Elle peut être utilisée par des collectivités de toutes tailles : du village à la grande métropole d'un pays développé ou en développement. Elle s'adresse aussi bien aux élus, à leur administration, qu'à toute personne ou entreprise impliquée localement – un promoteur immobilier, par exemple.

Elle s'accompagne de la norme NF ISO 37120 qui recense les indicateurs permettant d'orienter et de mesurer les performances des services urbains et de la qualité de vie.

Sur la base de la norme ISO 37101, le développement d'outils sectoriels ou thématiques s'en trouve facilité, permettant ainsi de faire face à des défis multiples : mobilité, inclusivité, enjeux de sécurité (sûreté publique, lutte contre le terrorisme, cybersécurité, protection contre la malveillance...), résilience face aux aléas naturels (inondations, canicule...) et technologiques, intégration du numérique, efficacité énergétique...

C'est en suivant cette méthode que le référentiel AFNOR SPEC sur les quartiers pilotes accessibles à Paris (cf. **point 1.2** du présent document) ou celui sur la politique de mobilité cyclable (cf. **infra**) ont notamment pu être développés.

Dans la dynamique des JOP de Paris 2024, la modélisation des quartiers d'innovation urbaine pourrait être envisagée.

A travers l'accompagnement de ces quartiers pilotes de la métropole parisienne, Paris&Co propose une nouvelle manière d'innover dans la ville, en testant des solutions sur le terrain afin que les utilisateurs se les approprient, puis les évaluent

avant d'aider au changement d'échelle si les résultats y invitent.

Largement soutenues par l'État pour faire valoir, à l'international et au niveau européen, la vision de la ville durable à la française, les normes NF ISO 37101 et suivantes commencent à se diffuser auprès des collectivités territoriales par l'intermédiaire des ministères et d'opérateurs nationaux sensibilisés à la norme. Elles sont notamment de plus en plus souvent citées dans les appels d'offres nationaux et les appels à manifestation d'intérêt.

Recommandation n°19 : Assurer la promotion de la série de normes ISO 37101 (Management pour le développement durable au sein des communautés territoriales) pour favoriser leur utilisation à l'échelle des territoires

Recommandation n°20 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR en matière de quartiers d'innovation urbaine



Nouvelles mobilités

Dans l'impact global d'un GESI, la part représentée par les déplacements (en premier lieu ceux des spectateurs) est de loin la plus significative de l'ensemble des impacts générés par l'événement.

Favoriser les mobilités douces et actives et les moins carbonées dans le cadre de ces différents déplacements est donc indispensable. Cela doit s'étendre au-delà du GESI, dans la vie quotidienne à l'échelle locale.

Dans ce registre, Les politiques publiques en matière de mobilité cyclable se sont par exemple renforcées ces dernières années pour répondre aux défis de la Transition écologique. Après l'adoption de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) fin 2019, le Plan Vélo et marche 2023-2027 vise à inscrire le vélo dans le quotidien de tous les Français en triplant la part modale du vélo d'ici 2024.

Sous l'impulsion du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, AFNOR a réuni les acteurs de la mobilité cyclable pour élaborer un référentiel de bonnes pratiques, l'AFNOR SPEC 2216 *Guide pour le développement de la politique cyclable de territoires* permettant d'offrir aux collectivités une méthodologie de développement et d'implantation d'aménagements cyclables et de mise en place de services adaptés à l'échelle de leur territoire.

Recommandation n°21 : Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC 2216 (Politique cyclable d'un territoire) en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs

Recommandation n°22 : Envisager l'élaboration d'une norme européenne portée par la France (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC 2216)



Tourisme durable

Dans le prolongement de celui des mobilités, le déplacement des spectateurs doit également être appréhendé sous l'angle de l'accueil des spectateurs internationaux et d'un séjour touristique couplé à la participation aux épreuves d'un GESI en tant que spectateur, partie intégrante du tourisme sportif.

Sur ce sujet, les normes volontaires peuvent constituer un levier d'action puissant pour tendre vers un tourisme durable et accompagner la relance du secteur touristique fortement impacté par la période de pandémie de Covid-19.

Plusieurs initiatives ont été menées à l'ISO, avec notamment la publication en 2023 d'une norme ISO 23405 *Tourisme durable — Principes, vocabulaire et modèle* qui spécifie les concepts et principes fondamentaux du tourisme durable.

Faute de mobilisation des acteurs du tourisme français, cette norme ISO n'a pas été – pour le moment – reprise en France

dans la collection nationale des normes AFNOR, mais d'autres normes en appui de cette norme ISO 23405 sont déjà actuellement en cours d'élaboration.

Or, « Destination France », le plan de reconquête et de transformation du tourisme annoncé par le Gouvernement mi-novembre 2021, place le tourisme durable au centre des considérations.

La France, qui reste la 1^{ère} destination touristique mondiale, ne peut rester plus longtemps en retrait de ces initiatives internationales pilotées par l'Espagne et le Brésil ; du moins si l'on s'en réfère à la maxime britannique : « celui qui n'est pas autour de la table est au menu ».

Avec le soutien de la Région Sud Provence-Alpes- Côte d'Azur, la France a eu l'opportunité d'accueillir cette année la réunion annuelle du comité ISO dédié au tourisme (ISO/TC 228) qui s'est déroulée du 3 au 7 juin 2024 à Marseille, à quelques semaines du début des JOP de Paris 2024.

Un programme de « social events » a notamment permis de valoriser, durant cette semaine, pour le résultat des deux initiatives ISO portées par la France sur les ports propres et actifs en biodiversité (ISO 18725), d'une part, et sur la révision de la norme ISO 20121 en lien avec l'héritage des JOP (cf. **point 1.1** du présent document), d'autre part.

Sur l'accueil des touristes internationaux, la France dispose déjà d'une norme nationale visant plus spécifiquement l'accueil de la clientèle chinoise, développée sur la base d'une expérimentation locale menée par la Ville d'Orléans.

Le récent Manifeste de l'hospitalité « Paris Je t'aime », co-écrit avec le soutien des professionnels dans une dynamique collective, et qui « dessine les contours d'un tourisme d'avenir, questionne l'impact de l'hospitalité sur l'expérience et l'image de la destination, en s'appuyant sur les valeurs d'un tourisme plus responsable, humain et authentique », pourrait aussi inspirer une réflexion plus large.

Recommandation n°23 : Envisager la reprise au niveau national de la nouvelle norme ISO 23405 relative aux principes du tourisme durable

Recommandation n°24 : Envisager la co-construction d'un guide français de mise en œuvre de la norme ISO 23405 relative aux principes du tourisme durable

Recommandation n°25 : Encourager l'implication des acteurs nationaux dans la co-construction de la boîte à outils ISO en appui de la nouvelle norme ISO 23405 relative aux principes du tourisme durable



3.3. Excellence environnementale

Management environnemental

Les Normes internationales relatives au management environnemental proposent des outils pour une approche stratégique des questions environnementales.

La plus célèbre, ISO 14001, définit les exigences d'un système de management environnemental (SME). Elle forme, avec un ensemble de documents d'appui, la famille de normes ISO 14000.

L'ISO 14001 est entrée en révision en vue de mettre à niveau la dernière version de la norme, qui date de 2015.

Le sujet du carbone, par exemple, a pris énormément d'ampleur, au point d'ailleurs, parfois, de tronquer la vision nécessairement multifactorielle qui caractérise le management environnemental. « La décarbonation seule ne fera pas la transition écologique. Il faut certes porter l'effort sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, mais ne pas oublier l'utilisation durable des ressources marines, l'économie circulaire, la prévention de la pollution et les enjeux de biodiversité. La norme ISO 14001 a le mérite de

lister l'ensemble des sujets écologiques à prendre en compte, sans rien laisser de côté, avec le souci qu'agir sur l'un ne porte pas préjudice à un autre », explique Lina Ismail, qui coordonne les réflexions stratégiques sur ce sujet chez AFNOR.

Parmi les autres points en discussion, il apparaît important de renforcer la logique de cycle de vie dans la nouvelle version de la norme à venir, ainsi que la biodiversité, la communication et les situations d'urgence ; ceci dans la perspective, pour quelque 50 000 entreprises européennes, de l'obligation de reporting extra-financier nouvellement introduite par la directive CSRD, qui amènera à collecter des informations sur toute la sphère ESG (environnement, social, gouvernance), informations qu'il sera facile d'avoir sous la main, pour la partie environnement, lorsque la norme ISO 14001 est appliquée (de même pour les enjeux liés à la sobriété énergétique et à la crise de l'eau, si un outil de pilotage existe déjà en interne).

En chiffres

L'ISO 14001 continue de s'affirmer comme le référentiel phare des actions environnementales dans le monde : selon l'ISO, 420 000 entreprises détenaient une certification ISO 14001 active au 31 décembre 2021, contre 348 000 en 2020 et 312 000 en 2019.

Recommandation n°26 : Assurer la promotion de la série de normes ISO 14001 (Systèmes de management environnemental) pour favoriser leur utilisation par les acteurs

Recommandation n°27 : Contribuer à la révision en cours de la norme ISO 14001



Économie circulaire

En 2024, l'économie circulaire semble une voie d'avenir évidente, à tel point

qu'on s'imagine que tout est déjà enclenché. Dans la réalité, on n'en est pas là : faire du circulaire, c'est compliqué. Les professionnels avaient besoin de s'accorder sur une vision globale, une terminologie et des bonnes pratiques.

Préciser les concepts, construire les modèles d'affaires et inscrire le principe de partage de la création de valeur... C'est l'objet de trois nouvelles normes ISO 59004 (principes et terminologie), ISO 59010 (transition des modèles d'affaires) et ISO 59020 (mesure de la performance en circularité), conçues sous l'impulsion de la France et à présent disponibles pour aider les organisations à muscler leur stratégie circulaire, ou à l'initier, si celles-ci se demandent par où commencer.

Car c'est devenu une évidence : il faut circulariser les modèles économiques et mettre fin à une économie linéaire prédatrice et climaticide. L'organisation de GESI ne peut dès lors se soustraire à cette logique.

Recommandation n°28 : Assurer la promotion de la nouvelle série de normes ISO 59000 portée par la France pour favoriser son utilisation par les acteurs



Biodiversité

A l'heure où les cris d'alarme se multiplient face à l'érosion du vivant, plusieurs initiatives ont vu le jour sur le terrain des normes volontaires pour aider les professionnels à agir en matière de protection de la biodiversité.

La norme *NF X32-001 Biodiversité – Démarche biodiversité des organisations – Exigences et lignes directrices* propose à tout type d'organisation une méthodologie de prise en compte systématique des enjeux de biodiversité, d'analyse d'impacts, d'établissement de stratégies d'actions, de mise en œuvre, d'évaluation et d'amélioration des actions actées.

La norme *NF X32-102 Biodiversité et génie écologique – Démarche de conduite d'un état initial de la biodiversité dans le cadre d'un projet* a pour principaux objectifs d'améliorer la qualité des études d'impacts et des dossiers de demande d'autorisation, ainsi que d'aider les maîtres d'ouvrage à juger de la qualité des démarches proposées par les bureaux d'études, à définir des exigences minimales et à établir des cahiers des charges.

Sous l'impulsion de la France qui pilote le comité ISO dédié à la biodiversité (ISO/TC 331), une première norme internationale est en cours d'élaboration. Lorsqu'elle sera adoptée, cette future norme ISO 17298 spécifiera les exigences et les lignes directrices d'une démarche biodiversité applicable à tout type d'organisation, quelles que soient sa taille ou sa nature (notamment les grands groupes, les établissements publics, les autorités locales, les entreprises à moyenne capitalisation, les associations, les microstructures, les entreprises individuelles, etc.), son secteur d'activité, son niveau de développement et d'intégration des enjeux de la biodiversité dans ses activités.

Recommandation n°29 : Assurer la promotion de la norme NF X32-001 en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs

Recommandation n°30 : Finaliser l'élaboration de la norme ISO 17298 portée par la France (sur la base de la norme nationale NF X32-001)



Adaptation au changement climatique

La norme *NF EN ISO 14090 Adaptation au changement climatique – Principes, exigences et lignes directrices* spécifie les principes, les exigences et les lignes directrices relatifs à l'adaptation au changement climatique.

Cela inclut l'intégration de l'adaptation dans les organismes et entre les organismes, la compréhension des impacts et des incertitudes et la façon d'utiliser ces informations pour étayer les décisions à prendre.

Un des bénéfices apportés par la normalisation volontaire est la capacité à s'accorder sur des méthodologies communes pour la quantification et la déclaration des impacts sur l'environnement. Dans la boîte à outils ISO qui vient en appui pour mesurer ces émissions, figurent notamment la norme NF EN ISO 14067 qui aborde la quantification et la déclaration de l'empreinte carbone d'un produit (ECP), d'une manière cohérente avec les normes internationales sur l'analyse du cycle de vie (ACV) (ISO 14040 et ISO 14044) ou encore la norme NF EN ISO 14083 qui établit une méthode de quantification et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant des opérations des chaînes de transport de passagers et de fret.

Celles-ci peuvent également être utilisées en appui de la mise en œuvre des stratégies nationales de décarbonation impulsées par le ministère en charge de la transition écologique et l'ADEME (cf. par exemple trajectoire bas carbone).

Recommandation n°31 : Assurer la promotion de la norme ISO 14090 sur les principes de l'adaptation au changement climatique (ainsi que la boîte à outils ISO qui vient en appui pour mesurer les impacts – carbone, etc.) pour favoriser son utilisation par les acteurs



Sobriété énergétique

La crise énergétique récente entraînant une forte hausse des coûts de l'énergie et des incertitudes sur la disponibilité de certaines ressources a mis le sujet de la sobriété à l'agenda du gouvernement français.

Un plan gouvernemental de sobriété énergétique a été établi, complété depuis par un plan de sobriété hydrique.

La norme NF EN ISO 50001 *Systèmes de management de l'énergie – Exigences et recommandations de mise en œuvre* spécifie les exigences pour établir, mettre en œuvre, entretenir et améliorer un système de management de l'énergie (SMÉ). Le but recherché est de donner la possibilité à un organisme de parvenir, par une démarche méthodique, à l'amélioration continue de sa performance énergétique et du SMÉ.

La norme NF EN ISO 46001 *Systèmes de management de l'utilisation efficiente de l'eau - Exigences et recommandations d'utilisation* spécifie des exigences concernant l'établissement, la mise en œuvre et le maintien d'un système de management de l'utilisation efficiente de l'eau. Elle est applicable aux organismes de tous types et de toutes tailles utilisant de l'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure d'héritage relative à la baignade dans la Seine, la Ville de Paris a réfléchi un temps – sans franchir le pas – à la solution d'initier une démarche de normalisation des systèmes d'assainissement embarqués dans les bateaux, mais des solutions techniques de raccordement lorsque les bateaux sont amarrés ont été privilégiées au final.

Recommandation n°32 : Assurer la promotion de la norme ISO 50001 sur les systèmes de management de l'énergie, ainsi que celle de la norme ISO 46001 sur l'utilisation efficiente de l'eau, avec un focus particulier pour les équipements sportifs, dans un contexte de sobriété hydrique



Alimentation durable

Ce sujet est également devenu incontournable dans l'organisation d'un GESI, notamment sous le prisme de la réduction de l'usage du plastique et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La spécification technique NF ISO/TS 26030 *Responsabilité sociétale et développement durable – Lignes directrices pour l'utilisation de l'ISO 26000 dans la chaîne alimentaire* vise à aider les organisations de la chaîne alimentaire à dresser une liste de recommandations et à évoluer vers un comportement plus responsable.

Initié par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le référentiel AFNOR SPEC 2204 *Label national « Anti-gaspillage alimentaire » Référentiel distribution – Critères de labellisation* présente les exigences et les bonnes pratiques en termes de réduction du gaspillage alimentaire au sein du secteur de la distribution en vue de l'obtention de ce label « Anti-gaspillage alimentaire » prévu dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGEC).

Chaque année en France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées, soit 18 % de la production alimentaire et une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros.

Les objectifs de réduction du gaspillage alimentaire sont les suivants :

- ▶ de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective d'ici 2025,
- ▶ de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale d'ici 2030.

Des référentiels de déclinaison pour ces autres secteurs sont donc envisagés, en particulier pour la restauration collective et le catering qui concerne plus particulièrement l'organisation des GESI.

Recommandation n°33 : Assurer la promotion du référentiel ISO TS 26030 porté par la France (prise en compte de la RSE dans la chaîne alimentaire), ainsi que celle du référentiel AFNOR SPEC 2204, socle du Label anti-gaspillage, en particulier la partie spécifiquement dédiée à la restauration collective et au catering



3.4. Développement de la pratique sportive / Sport responsable

Équipements sportifs innovants et sobres

L'innovation dans les équipements sportifs est au cœur de l'enjeu de développement de la pratique sportive. En effet, la normalisation volontaire peut offrir à tous les acteurs concernés un cadre propice à la diffusion de tels équipements sportifs innovants, et sécuriser les choix d'investissement sur des bases profitables à tous, pratiquants, fournisseurs, gestionnaires comme territoires d'accueil de ces installations, via la définition collective des règles de conception et d'aménagement, voire d'utilisation ou d'exploitation, de ces lieux de pratiques (ou des matériels utilisés), qui restent à plus de 80% en France la propriété des collectivités territoriales.

Ces normes volontaires apportent ainsi un gage de confiance sur leur qualité et sécurité pour les utilisateurs.

En outre, la prise en compte du développement durable, matérialisée par la RSE, devient un élément intrinsèque de la qualité de ces équipements sportifs. Ceux-ci doivent donc également intégrer aujourd'hui les enjeux de sobriété énergétique, mais aussi hydrique (cf. **point 3.3** du présent document).

Parmi les nouveaux types d'équipement en fort développement ces dernières années, plusieurs démarches collectives de

normalisation volontaire ont été initiées et ont abouti à la publication des documents suivants :

- ▶ un référentiel AFNOR SPEC S52-113 *Pumptracks in situ et permanents – Sécurité des pistes et informations aux pratiquants* ;
- ▶ une norme XP S52-900 *Installations de vagues pour le surf* pour démocratiser la pratique du surf dans des milieux non naturels.
- ▶ une norme XP P90-400 *Systèmes hypoxiques pour la performance sportive* qui définit les exigences générales concernant l'installation, l'exploitation et l'utilisation de ces équipements.

S'agissant des démarches potentielles à venir, un projet autour des pistes de padel a été officiellement lancé à l'été 2024 à la demande de l'Union Sport et Cycle (USC).

Des réflexions sont en cours pour les cages de MMA ou pour les équipements urbains de sports de sable.

Les salles environnementales (ou thermiques) constituent également un outil intéressant pour renforcer l'attractivité de la pratique sportive, de même que les solutions de récupération par le froid.

Sous l'angle de la sobriété énergétique, une norme nationale est en préparation concernant les piscines publiques. En effet, chauffer les piscines publiques peut représenter jusqu'à 10 % de la consommation énergétique d'une commune.

Crise sanitaire du COVID-19, changement climatique et crise énergétique : trois raisons pour économiser l'énergie dans les piscines à usage public et les parcs aquatiques. C'est aussi l'enjeu du plan de sobriété énergétique décidé et conduit par le gouvernement à l'été 2022.

Cette démarche s'inscrit donc en appui au plan gouvernemental, et vise notamment à élaborer des lignes directrices permettant de réduire la facture énergétique de façon pérenne.

Cette future norme nationale portera aussi bien sur le choix d'exploitation que sur la rénovation thermique, tout en préservant la santé de tout un chacun.

La sobriété énergétique concerne bien d'autres équipements sportifs ; de même que la sobriété hydrique, pour laquelle le Ministère chargé des Sports a identifié 6 volets potentiels : problématiques transversales (dont eau dans les vestiaires, entretien des réseaux...), eau & piscines, arrosage des surfaces, production de glace & patinoires, nettoyage du matériel, production de neige & sports de neige.

En lien avec le développement de l'aisance aquatique, le « Plan 5000 terrains de sports » a permis de subventionner la réalisation de 200 bassins mobiles destinés à favoriser la pratique et l'apprentissage de la natation, sans toutefois préciser des critères de qualité de conception et d'utilisation liés à ces nouveaux types d'équipements.

Recommandation n°34 : Utiliser les normes en vigueur concernant les équipements sportifs, et en particulier celles concernant les lieux de pratique ayant émergé ces dernières années (ex : installations de vague pour le surf, pumptracks...)

Recommandation n°35 : Envisager la co-construction de nouvelles normes AFNOR en matière d'équipements sportifs pour accompagner le développement de nouvelles pratiques (ex : cages de MMA, pistes de padel, équipements urbains de sports de sable...)

Recommandation n°36 : Finaliser l'élaboration de la norme AFNOR sur la sobriété énergétique des piscines publiques, et envisager son extension à d'autres équipements sportifs (en intégrant le volet de la sobriété hydrique)

Recommandation n°37 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur les bassins mobiles destinés à favoriser la pratique et l'apprentissage de la natation



Prévention du dopage dans le sport

La France est particulièrement active sur le sujet. Elle a impulsé et piloté le développement de la norme européenne NF EN 17444 *Prévention du dopage dans le sport – Bonnes pratiques de développement et de fabrication visant à prévenir la présence de substances interdites dans les denrées alimentaires destinées aux sportifs et les compléments alimentaires*, qui présente les exigences relatives au développement et à la fabrication des denrées alimentaires destinées aux sportifs et des compléments alimentaires, en vue de limiter le risque de présence de substances interdites par l'Agence mondiale antidopage (AMA), sans pour autant en garantir l'absence totale.

Dans la dynamique de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024, la promotion de l'activité physique et sportive sous toutes ses formes constitue un enjeu prioritaire et essentiel en termes de santé publique.

En matière de prévention du dopage et des conduites dopantes, une politique ambitieuse est ainsi déployée pour renforcer une culture commune, à travers le « Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes dans les activités physiques et sportives 2020-2024 ».

Ce plan prévoit notamment un objectif de sensibilisation et d'information du grand public aux enjeux de santé et d'éthique, avec plusieurs actions associées.

L'une d'entre elles (ACTION 14) vise à favoriser l'engagement volontaire des acteurs des loisirs sportifs marchands, afin de garantir aux pratiquants l'accès à des

structures respectant les meilleures pratiques en matière d'entraînement, de nutrition et, parallèlement, une sensibilisation aux risques du dopage et à la consommation de compléments alimentaires.

Le cadrage de cette action collective a été présenté lors du comité de pilotage de prévention du dopage du 25 novembre 2022, en présence de la ministre en exercice, Amélie OUDEA-CASTERA.

Après un lancement effectif en mars 2023, la publication de ce futur référentiel AFNOR SPEC 2302 sur la prévention du dopage et des conduites dopantes dans le secteur des loisirs sportifs marchands reste aujourd'hui suspendue à d'ultimes arbitrages entre acteurs qui ont participé à son élaboration.

Recommandation n°38 : Finaliser l'élaboration de l'AFNOR SPEC 2302 à destination des exploitants de loisirs sportifs marchands, puis en assurer la promotion pour favoriser son utilisation par les acteurs

Recommandation n°39 : Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC 2302 à venir pour favoriser son utilisation par les acteurs (en premier lieu les exploitants de loisirs sportifs marchands)



Mesure de l'impact social du sport

Si la mesure de l'impact économique d'un GESI est relativement stabilisée aujourd'hui, comme l'atteste l'étude d'impact récemment dévoilée sur les championnats du monde du ski organisés en France en 2023, celle de l'impact social reste pour le moment encore en retrait.

Il existe toutefois une volonté affichée au niveau national et européen de parvenir à mieux évaluer la réelle contribution du sport à la société.

Ce constat de la nécessité d'avoir un référentiel commun simple et lisible pour mesurer l'impact social du sport, a en effet été partagé à l'occasion d'une rencontre

« Comment mieux construire l'impact social du sport ? », co-organisée le 7 mars 2022 par le think tank Sport & Citoyenneté et l'organisation européenne EASE dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne (PFUE 2022).

Recommandation n°40 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur la méthode de mesure de l'impact social du sport



Sport inclusif

Dans la dynamique de l'héritage des Jeux Paralympiques de Paris 2024, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) a donc créé un programme *Club inclusif* pour les clubs qui souhaitent ouvrir leurs portes aux personnes en situation de handicap et qui veulent être accompagnés dans cette démarche.

Il rappelle le constat suivant : « La pratique des activités physiques et sportives est un droit pour chacun, mais force est de constater que, si vous êtes en situation de handicap, le club sportif à côté de chez vous est rarement en mesure de vous accueillir. »

Il existe aujourd'hui d'autres initiatives portant sur la conception de solutions innovantes dédiées au parasport et à la mobilité urbaine des personnes en situation de handicap (PSH).

Ces solutions pour faciliter le développement de la pratique parasportive peuvent résider dans l'accélération de la diffusion de matériels et équipements sportifs adaptés, mais également dans l'évolution de normes volontaires existantes sur les matériels et équipements sportifs pour y intégrer des besoins spécifiques, dans une dynamique de conception universelle.

Il en va de même pour le sujet de l'insertion des sportifs de haut niveau, qui est abordé dans le référentiel AFNOR SPEC sur l'éthique et l'intégrité du sport (cf. **point 1.3** du présent document).

Recommandation n°41 : Envisager l'évolution des normes existantes sur les matériels et équipements sportifs pour y intégrer des besoins spécifiques, dans une dynamique de conception universelle, ou la co-construction d'une norme AFNOR sur des matériels et équipements sportifs adaptés, en vue de favoriser la pratique parasportive et accompagner son développement

Recommandation n°42 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur l'insertion des sportifs de haut niveau



Impact du numérique dans le sport

Ce sujet de l'impact du numérique a pris une importance majeure dans le sport et l'organisation de GESI et apporte son lot d'innovations technologiques et en termes de services offerts qui, mis bout à bout, modifient profondément l'organisation des activités sportives.

Une réflexion collective a notamment été entamée pour aider les personnes dirigeant un club sportif à faire face à la multiplication des sources de données dans leurs organisations sportives, et les sensibiliser à la sécurité des données (club, fédérations, licenciés, dirigeants, bénévoles, sportifs de haut niveau), leur donner des clés d'entrée pour capter et gérer ces données numériques (y compris les données sensibles) et mieux les protéger.

L'objectif envisagé ici sera de co-construire un socle collectif national opérationnel que chacun pourra s'approprier.

Les outils identifiés en matière de sécurité et de résilience (cf. **point 3.1** du présent document) pourront être utilisés comme point de départ cohérent pour certains aspects à traiter.

En matière de fan expérience, les nouveaux services apportés par le numérique à l'occasion d'un GESI, dans le stade ou

en dehors, pourraient également être considérés.

Recommandation n°43 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur la gestion et l'utilisation des data dans le sport (cybervigilance, performance sportive, fan expérience...)



Esport

La pratique compétitive du jeu vidéo est en plein essor depuis quelques années. AFNOR a été associée dans le cadre des Assises nationales de l'esport en 2019.

La normalisation volontaire y avait été identifiée comme un levier d'action en matière de structuration et d'accompagnement au développement de la filière, dans la stratégie gouvernementale 2020-2025 qui en avait été le résultat.

Début 2024, après plusieurs tentatives préalables, une proposition de la Chine pour aborder l'esport sous l'angle de la terminologie/définitions, a finalement été inscrite au programme de travail ISO.

Des contacts réguliers sont en cours au plan français avec la DGE et les acteurs de l'esport (France Esports, SELL...) pour évaluer l'opportunité que la France se positionne pour peser sur ces travaux ISO.

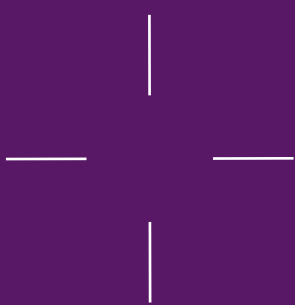
La constitution d'un collectif français pour mener collectivement ces actions devrait être confirmée d'ici fin d'année.

Recommandation n°44 : Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur l'esport en vue de structurer la filière et accompagner son développement (ex : lieux de pratique, encadrement...)





ANNEXES



Annexe A – Méthodologie d'action pour ce livre blanc

Lorsque les premières mesures d'héritage autour des JOP ont été dévoilées courant 2019, l'importance des normes volontaires et labels dans l'organisation d'un événement mais aussi dans l'héritage laissé a été très vite perçue, et les membres de notre comité stratégique AFNOR ont pris l'initiative dès l'été 2020 de développer ce livre blanc.

La méthodologie d'action mise en place pour le développement de ce livre blanc s'est voulue la plus ouverte possible pour coller au mieux aux aspirations et aux enjeux exprimés par les différents acteurs concernés par les GESI organisés en France.

Celle-ci s'est traduite par la mise en place d'un groupe d'action comprenant des membres de notre comité stratégique, ainsi que des acteurs extérieurs volontaires qui ont contribué à l'élaboration de ce livre blanc :

- ▶ Sophie Huberson (SNELAC), Isabelle Bunel (Ministère chargé des Sports), Olivier Moucheboeuf et Virgile Caillet (Union Sport et Cycle), Romain Garnier (Qualisport), Stéphane Jock et Romain Codron (Decathlon), Lucie Le Gall et Pascal Mathieu (Ville de Paris), Caroline Durand-Gasselin et Matthieu Joubert (Ipama), Philippe Cosse (Generali), Laurence Rouffart (UCPA), Guillaume Delcourt (CNOSF), Bertrand Lyonnet (Métropole d'Orléans), Jérôme Lachaze (ACO Le Mans), Benjamin Laurent (SOLIDEO) et Romain Riboud (COJOP)

Les équipes AFNOR ont également été mises à contribution pendant cette période, et en premier lieu :

- ▶ Etienne Hubert, Matisse Grenier, Ludovic Royer, Mélanie Raimbault, Fabrice Fauroux, Agnès Mennessier, Sylvie Cadiou, Christian Mayeur, Nicolas Blaise, Yann Orhan, Malvina Jucquois, Jennifer Gredat, Florence Boulenger, Gwendoline Bigord et Frédérique Lewin

Le développement de ce livre blanc s'est construit autour de 3 phases principales :

- ▶ Cartographie des normes et initiatives en lien avec les GESI organisés en France (dont les JOP de Paris 2024) : éléments bibliographiques pertinents, liste des thématiques prioritaires à retenir, cartographie des normes en lien avec Paris 2024 ;
- ▶ Consultation et retours des acteurs à interroger : liste des acteurs clés à interroger, conducteur d'entretien (adaptable), temps d'échanges avec les parties prenantes (cf. rencontre du 20.1.21) ;
- ▶ Premiers éléments de rédaction du Livre Blanc et recommandations possibles : situations types où la normalisation volontaire est un levier d'action, illustrations liées à des démarches collectives lancées, premières recommandations.

Une première rencontre « Jeux de Paris 2024 : la normalisation volontaire comme vecteur d'héritage », co-organisée en distanciel le 20 janvier 2021 (20.1.21) avec le Ministère chargé des Sports, a servi à la fois de valorisation des initiatives déjà lancées en matière d'héritage (comme celles sur l'intégrité du sport, le développement de l'APS en milieu professionnel ou les quartiers pilotes accessibles à Paris), mais aussi d'annonce de l'élaboration de ce livre blanc et d'invitation à l'ensemble des parties prenantes qui le souhaitaient à y contribuer.

Elle a été marquée par la présence exceptionnelle de Roxana Maracineanu, Ministre déléguée chargée des Sports dans les locaux d'AFNOR à Saint-Denis (cf. photo ci-dessous).



► Le « replay » de cette rencontre est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=mzZsQqk87Zk>

Par la suite, plusieurs entretiens auprès d'acteurs clés identifiés ont été réalisés principalement à l'été 2021 puis au printemps 2022 avec les acteurs suivants : Thomas Wald (Paris & Co), Eloïse Lombard et Fabien Garnier (Rêve de Scènes Urbaines), Cyril Cloup (ANDES), Philippe Estingoy (AQC), Magali Tezenas Du Montcel (Sporsora), Claire Rabes (France Sport Expertise), Denis Lafoux (FFCO), Thibault Deloye et Nathanaël Bruschi (DIJOP), Bouabdellah Tahri (Région Grand Est), Sébastien Moreau (DIGES), Christophe Divi (Les Canaux), Olivier Metivet (Centre de renseignement olympique du Ministère de l'Intérieur), Gatien Letartre (TrainMe) et Sophie Fernier (Decathlon).

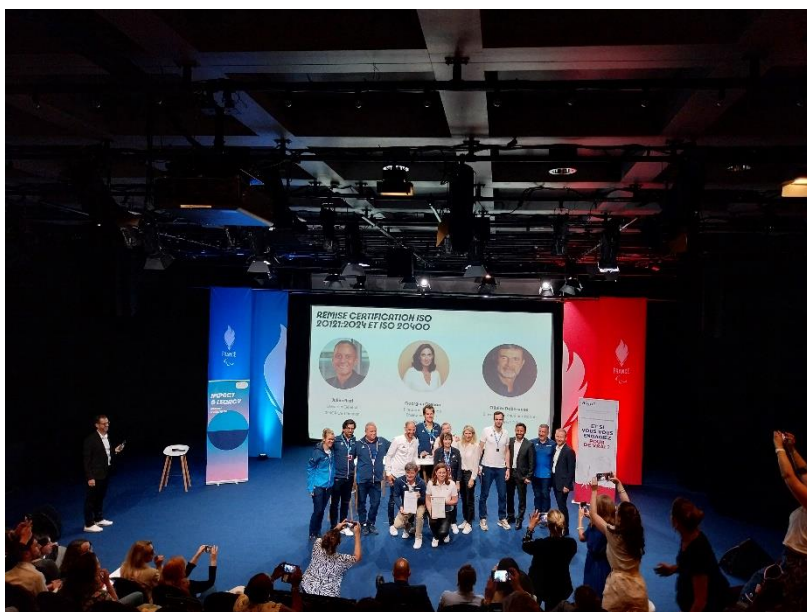
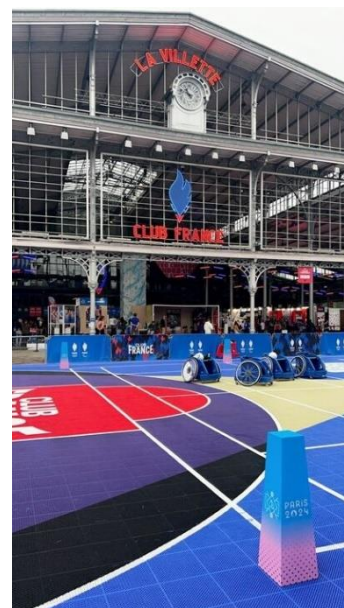
Une consultation plus large a par ailleurs été lancée à l'été 2021 afin de poursuivre/consolider l'exercice d'identification des attentes des différentes parties prenantes à la préparation et à l'organisation des GESI accueillis en France. Les réponses reçues ont ainsi contribué à l'élaboration de ce livre blanc.

Les années suivantes ont été consacrées en priorité à la livraison des différentes démarches engagées. La finalisation éditoriale de ce livre blanc s'est également poursuivie sur la base des recherches et analyses susmentionnées, et le comité stratégique a été en mesure au cours de cet été 2024 de valider in fine les recommandations d'action qui figurent dans le présent livre blanc.

Un nouvelle rencontre co-organisée avec le COJOP le 3 septembre 2024 pendant les Jeux Paralympiques au Club France, le lieu de célébration des médailles françaises cet été, a permis de (re)mettre en lumière l'importance des normes volontaires dans l'organisation d'un événement mais aussi dans l'héritage laissé, avec des témoignages notamment des équipes du COJOP, du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, de la Ville de Paris et de l'Union Française des Métiers de l'Événement (UNIMEV).

Plus d'une centaine de participants ont pu y assister (cf. photos ci-dessous). Le COJOP s'est également vu remettre officiellement à cette occasion les certificats correspondants aux différentes démarches dans lesquels celui-ci s'était engagé (ISO 20121, ISO 20400, Terrain d'égalité).

Stéphane Jock, Président du Comité stratégique AFNOR, a pu clore cette séquence en compagnie de Cédric Roussel, délégué ministériel à l'économie du sport et aux JOP Paris 2024 (DGE) et annoncer la publication de ce livre blanc pour le 14 octobre, date de la journée mondiale de la normalisation.



► Les éléments liés à cette séquence de valorisation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.afnor.org/evenement/heritage-grands-evenements-sportifs-internationaux-aussi-dans-normes-volontaires/>

Suite à la publication de ce livre blanc, des actions de promotion seront très prochainement mises en œuvre. Une rencontre ouverte pour aborder collectivement les suites à donner aux différentes recommandations d'action de ce livre blanc est notamment à l'étude.

Nous remercions vivement toutes les personnes susmentionnées pour avoir contribué, chacun et chacune à leur échelle, à la mise au point de ce livre blanc.



Annexe B – Récapitulatif des recommandations d'action de ce livre blanc

2 types de recommandations	
Celles qui invitent à prendre connaissance d'une norme déjà existante sur un sujet donné pour la mettre en œuvre (satisfaction immédiate à un besoin)	Celles qui invitent à utiliser la voie de la normalisation pour rechercher et co-construire la solution face à un besoin (ex : recherche d'un avantage concurrentiel) ou à une difficulté particulière (ou enjeu ou opportunité)
Organisation d'événements	
Événements responsables	
Utiliser la norme ISO 20121 (dans sa version actualisée de 2024) dans le cadre de l'organisation de ses événements (côté filière événementielle), et favoriser son utilisation par les acteurs (côté pouvoirs publics) – Recommandation n°1 (page 11)	Identifier les évolutions souhaitables de la norme ISO 20121 en prévision des futurs GESI organisés en France (cf. Alpes françaises 2030) et envisager la mise à jour de son guide d'application national (FD X50-148) – Recommandation n°2 (page 11)
Achats responsables	
Utiliser la norme NF ISO 20400 Achats responsables dans le cadre de l'organisation de ses événements (côté filière événementielle), et favoriser son utilisation par les acteurs (côté pouvoirs publics) – Recommandation n°9 (page 23)	
Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC 2202 en vigueur sur les achats solidaires pour favoriser son utilisation par les acteurs – Recommandation n°10 (page 23)	
Égalité femmes/hommes	
Assurer la promotion de la norme ISO 53800 portée par la France (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC X30-020) pour favoriser son utilisation par les acteurs – Recommandation n°11 (page 24)	
Sécurité et résilience	
	Envisager la reprise au niveau national de la nouvelle norme ISO 22379 relative à la sécurité et à la résilience pour l'accueil et l'organisation de grands événements à l'échelle d'une ville ou d'une région ou l'adapter au contexte national en s'inspirant également de la norme ISO 31000 sur le management du risque – Recommandation n°12 (page 26)

2 types de recommandations

Celles qui invitent à prendre connaissance d'une norme déjà existante sur un sujet donné pour la mettre en œuvre (satisfaction immédiate à un besoin)

Celles qui invitent à utiliser la voie de la normalisation pour rechercher et co-construire la solution face à un besoin (ex : recherche d'un avantage concurrentiel) ou à une difficulté particulière (ou enjeu ou opportunité)

Sécurité et résilience (suite)

Assurer la promotion de la série de norme ISO 27000 ainsi que de l'AFNOR SPEC 2208 sur la cyber-résilience (reconstruction du SI et continuité d'activité métiers en cas de cyberattaque paralysante)

– **Recommandation n°13 (page 26)**

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR en matière de sécurité privée (recrutement, formation, gestion des agents, valorisation des compétences...)

– **Recommandation n°14 (page 26)**

Engagement responsable des partenaires/sponsors

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur les partenariats responsables

– **Recommandation n°15 (page 26)**

Prise en compte d'un contexte sanitaire dans l'événementiel

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur la prise en compte d'un contexte sanitaire dans l'événementiel

– **Recommandation n°16 (page 27)**

Volontaires/Bénévolat

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR en matière de volontariat/bénévolat (recrutement, formation, gestion des volontaires, valorisation des compétences...)

– **Recommandation n°17 (page 27)**

Management de l'innovation

Assurer la promotion de la norme ISO 56001 (portée par la France) pour favoriser son utilisation par les acteurs

– **Recommandation n°18 (page 28)**

Aménagement/attractivité des territoires

Aménagement durable des villes et territoires

Assurer la promotion de la série de normes ISO 37101 (Management pour le développement durable au sein des communautés territoriales) pour favoriser leur utilisation à l'échelle des territoires

– **Recommandation n°19 (page 29)**

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR en matière de quartiers d'innovation urbaine

– **Recommandation n°20 (page 29)**

2 types de recommandations

Celles qui invitent à prendre connaissance d'une norme déjà existante sur un sujet donné pour la mettre en œuvre (satisfaction immédiate à un besoin)

Celles qui invitent à utiliser la voie de la normalisation pour rechercher et co-construire la solution face à un besoin (ex : recherche d'un avantage concurrentiel) ou à une difficulté particulière (ou enjeu ou opportunité)

Accessibilité

Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC P96-000 (quartier engagé pour l'accessibilité de tous) en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs
– **Recommandation n°3 (page 12)**

Envisager l'élaboration d'une norme ISO portée par la France (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC P96-000)
– **Recommandation n°4 (page 12)**

Nouvelles mobilités

Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC 2216 (Politique cyclable d'un territoire) en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs
– **Recommandation n°9 (page 29)**

Envisager l'élaboration d'une norme européenne portée par la France (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC 2216)
– **Recommandation n°22 (page 29)**

Tourisme durable

Envisager la reprise au niveau national de la nouvelle norme ISO 23405 relative aux principes du tourisme durable
– **Recommandation n°23 (page 30)**

Envisager la co-construction d'un guide français de mise en œuvre de la norme ISO 23405 relative aux principes du tourisme durable
– **Recommandation n°24 (page 30)**

Encourager l'implication des acteurs nationaux dans la co-construction de la boîte à outils ISO en appui de la nouvelle norme ISO 23405 relative aux principes du tourisme durable
– **Recommandation n°25 (page 30)**

Excellence environnementale

Management environnemental

Assurer la promotion de la série de normes ISO 14001 (Systèmes de management environnemental) pour favoriser leur utilisation par les acteurs
– **Recommandation n°26 (page 31)**

Contribuer à la révision en cours de la norme ISO 14001
– **Recommandation n°27 (page 31)**

Économie circulaire

Assurer la promotion de la nouvelle série de normes ISO 59000 portée par la France pour favoriser son utilisation par les acteurs
– **Recommandation n°28 (page 31)**

2 types de recommandations

Celles qui invitent à prendre connaissance d'une norme déjà existante sur un sujet donné pour la mettre en œuvre (satisfaction immédiate à un besoin)

Celles qui invitent à utiliser la voie de la normalisation pour rechercher et co-construire la solution face à un besoin (ex : recherche d'un avantage concurrentiel) ou à une difficulté particulière (ou enjeu ou opportunité)

Biodiversité

Assurer la promotion de la norme NF X32-001 en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs
– **Recommandation n°29 (page 32)**

Finaliser l'élaboration de la norme ISO 17298 portée par la France (sur la base de la norme nationale NF X32-001)
– **Recommandation n°30 (page 32)**

Adaptation au changement climatique

Assurer la promotion de la norme ISO 14090 sur les principes de l'adaptation au changement climatique (ainsi que la boîte à outils ISO qui vient en appui pour mesurer les impacts – carbone, etc.) pour favoriser son utilisation par les acteurs
– **Recommandation n°31 (page 32)**

Sobriété énergétique

Assurer la promotion de la norme ISO 50001 sur les systèmes de management de l'énergie, ainsi que celle de la norme ISO 46001 sur l'utilisation efficace de l'eau, avec un focus particulier pour les équipements sportifs, dans un contexte de sobriété hydrique
– **Recommandation n°32 (page 33)**

Alimentation durable

Assurer la promotion du référentiel ISO TS 26030 porté par la France (prise en compte de la RSE dans la chaîne alimentaire), ainsi que celle du référentiel AFNOR SPEC 2204, socle du Label anti-gaspillage, en particulier la partie spécifiquement dédiée à la restauration collective et au catering
– **Recommandation n°33 (page 34)**

Développement de la pratique sportive/Sport responsable

Équipements sportifs innovants et sobres

Utiliser les normes en vigueur concernant les équipements sportifs, et en particulier celles concernant les lieux de pratique ayant émergé ces dernières années (ex : installations de vague pour le surf, pumptracks...)
– **Recommandation n°34 (page 35)**

Envisager la co-construction de nouvelles normes AFNOR en matière d'équipements sportifs pour accompagner le développement de nouvelles pratiques (ex : cages de MMA, pistes de padel, équipements urbains de sports de sable...)
– **Recommandation n°35 (page 35)**

2 types de recommandations

Celles qui invitent à prendre connaissance d'une norme déjà existante sur un sujet donné pour la mettre en œuvre (satisfaction immédiate à un besoin)

Celles qui invitent à utiliser la voie de la normalisation pour rechercher et co-construire la solution face à un besoin (ex : recherche d'un avantage concurrentiel) ou à une difficulté particulière (ou enjeu ou opportunité)

Équipements sportifs innovants et sobres (suite)

Finaliser l'élaboration de la norme AFNOR sur la sobriété énergétique des piscines publiques, et envisager son extension à d'autres équipements sportifs (en intégrant le volet de la sobriété hydrique)

– **Recommandation n°36 (page 35)**

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur les bassins mobiles destinés à favoriser la pratique et l'apprentissage de la natation

– **Recommandation n°37 (page 35)**

Intégrité du sport

Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC S50-020 en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs

– **Recommandation n°5 (page 14)**

Asseoir le leadership de la France à l'ISO (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC S50-020)

– **Recommandation n°6 (page 14)**

Prévention du dopage dans le sport

Finaliser l'élaboration de l'AFNOR SPEC 2302 à destination des exploitants de loisirs sportifs marchands, puis en assurer la promotion pour favoriser son utilisation par les acteurs

– **Recommandation n°38 (page 36)**

Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC 2302 à venir pour favoriser son utilisation par les acteurs (en premier lieu les exploitants de loisirs sportifs marchands)

– **Recommandation n°39 (page 36)**

Sport en milieu professionnel

Assurer la promotion de l'AFNOR SPEC S52-416 en vigueur pour favoriser son utilisation par les acteurs

– **Recommandation n°7 (page 15)**

Envisager l'élaboration d'une norme ISO portée par la France (sur la base du référentiel national AFNOR SPEC S52-416)

– **Recommandation n°8 (page 15)**

Mesure de l'impact social du sport

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur la méthode de mesure de l'impact social du sport

– **Recommandation n°40 (page 36)**

2 types de recommandations

Celles qui invitent à prendre connaissance d'une norme déjà existante sur un sujet donné pour la mettre en œuvre (satisfaction immédiate à un besoin)

Celles qui invitent à utiliser la voie de la normalisation pour rechercher et co-construire la solution face à un besoin (ex : recherche d'un avantage concurrentiel) ou à une difficulté particulière (ou enjeu ou opportunité)

Sport inclusif

Envisager l'évolution des normes existantes sur les matériels et équipements sportifs pour y intégrer des besoins spécifiques, dans une dynamique de conception universelle, ou la co-construction d'une norme AFNOR sur des matériels et équipements sportifs adaptés, en vue de favoriser la pratique parasportive et accompagner son développement

– **Recommandation n°41 (page 37)**

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur l'insertion des sportifs de haut niveau

– **Recommandation n°42 (page 37)**

Impact du numérique dans le sport

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur la gestion et l'utilisation des data dans le sport (cybervigilance, performance sportive, fan expérience...)

– **Recommandation n°43 (page 37)**

Esport

Envisager la co-construction d'une norme AFNOR sur l'esport en vue de structurer la filière et accompagner son développement (ex : lieux de pratique, encadrement...)

– **Recommandation n°44 (page 37)**

Annexe C – Synthèse de la rencontre AFNOR du 4 mai 2017 autour des événements responsables



VERS DES EVENEMENTS TOUJOURS PLUS RESPONSABLES GRACE A LA NORME VOLONTAIRE ISO 20121?



SYNTHESE DE LA CONFERENCE AFNOR AUDITORIUM DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS – 4 MAI 2017

Association Française de Normalisation 11, rue Francis de Pressensé F – 93 571 La Plaine Saint Denis cedex
<http://www.afnor.org> SIRET 775 724 818 00205

OUVERTURE DE LA REUNION

Nicolas BIROUSTE, Responsable Département Management et Services à l'AFNOR

Dans un contexte de révision des normes ISO 9001, ISO 26000 et de la publication récente de la norme ISO 20400 sur les « Achats responsables », la thématique et les enjeux liés au développement durable restent des sujets d'actualité et en constante évolution.

5 ans après la publication de la norme ISO 20121 : 2012 « Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle - Exigences et recommandations de mise en œuvre », Nicolas BIROUSTE, Responsable Département Management et Services à l'AFNOR, explique que cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'examen systématique de cette norme volontaire internationale et qu'il est, à ce titre, important de réunir l'ensemble des acteurs du secteur de l'événementiel pour se questionner sur la pertinence, l'adéquation de ce référentiel avec l'évolution de ce secteur d'activité.

Cette matinée de conférences et d'échanges doit permettre aux différents acteurs du secteur de l'événementiel de partager leurs expériences, de discuter cette norme et de définir s'il y a nécessité ou non d'apporter des évolutions au texte.



PRESENTATION DES GRANDS ENJEUX LIES DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'EVENEMENTIEL

Maël BESSON, Chargé de Mission Sport et Développement Durable du Ministère des Sports

En charge de la Mission Développement Durable au Ministère des Sports, **Maël BESSON**, insiste sur le fait que les enjeux autour de cette norme dépassent ceux liés à l'industrie de l'événementiel et sont en lien avec les problématiques auxquelles notre société doit faire face aujourd'hui. Il est en effet primordial que ce texte puisse s'appliquer « *à nos modèles de société, de gestion et de management pour que les actions qui en découlent permettent de préserver nos ressources et un écosystème naturel fragile* ».

Il rappelle également qu'il est important de mener cette réflexion autour de deux grands axes :

- Le premier concerne la diminution de l'impact de l'activité événementielle à l'instant « t »,
- Le deuxième est d'ordre plus prospectif et à long terme : Comment imaginer un événement avec un impact et un rôle sociétal positif?

La notion d'héritage est clé dans cette approche Développement Durable et il reste sur ce point de nombreuses choses à inventer.

À ce titre, Maël BESSON précise qu'il est très important aujourd'hui d'avoir un « *regard prospectif dans les discussions et réflexions qui suivront* », afin de prendre la meilleure décision concernant le devenir de cette norme ISO 20121.

Pour définir si cette norme doit être revalidée en l'état ou si elle nécessite des améliorations, et ainsi proposer une position française la plus pertinente, nous devons répondre à la question suivante : « *Si la norme est efficace aujourd'hui, que doit-on faire pour qu'elle le soit encore demain ?* ».

POURQUOI UTILISER LA NORME VOLONTAIRE ISO 20121 ?


Retours d'expérience des professionnels

1- Les principaux apports

En synthèse des échanges des deux tables rondes organisées, le constat suivant est partagé : cette norme est **une réelle aide** à la réflexion et constitue **un outil de travail utile** pour mettre en place un système de management répondant aux exigences de développement durable des activités événementielles, que nous parlions d'événements musicaux, culturels, de séminaires professionnels ou d'événements sportifs.

Association Française de Normalisation 11, rue Francis de Pressensé F – 93 571 La Plaine Saint Denis cedex
<http://www.afnor.org> SIRET 775 724 818 00205

▪ Outil de transformation des modes de management

 Pour Catherine PHIN de Viparis, gestionnaire des 10 principaux lieux du Grand Paris pour l'accueil de salons, de spectacles et d'événements d'affaires, cette norme a permis de formaliser leur démarche développement durable : « *Ce texte reste un outil structurant, d'évaluation et d'évolution de leur système de management* ».

Pour Béatrice MACE, directrice de l'Association Transmusicales (ATM), les contraintes organisationnelles sont très différentes car le Festival Transmusicales de Rennes est un événement ponctuel et récurrent mais la norme aide à « *la définition du périmètre de travail et d'identification de l'écosystème global d'une organisation ce qui constitue un des points forts de cette norme.* »



Clémence BRUGGEMAN, Directrice de projets de L'Aéronef de Lille, considère, elle aussi, que cette norme leur a permis de structurer leur démarche. Ce texte est utilisé comme ligne directrice pour globaliser l'approche Développement Durable et ne plus être sur des actions éparées et irrégulières principalement centrée sur l'environnement. Ce processus a permis à l'Aéronef de Lille « *la mise en place d'outils internes pour consolider la démarche et permettre un suivi de l'activité et de la mesurer* ».

Pour Alexandre WALRAVENS, Responsable événementiel chez Lagardère Sports, les questions liées au Développement Durable n'étaient pas du tout prises en compte dans l'activité du groupe jusqu'au projet de certification ISO 20121 de la « Fan Zone » de Paris lors de l'Euro 2016. « *Cela a permis une prise de conscience des enjeux et de l'impact de l'activité* ».



Du point de vue de Jean-Claude HERRY, Directeur d'Herry Conseil, Cabinet de conseil en management responsable de l'activité événementielle, cette démarche a également un effet structurant pour les organisations qui se lancent car elle nécessite un travail en profondeur et sur de nombreuses années pour obtenir les résultats escomptés.

La mise en place de ce système de management permet également de faire évoluer l'organisation interne en termes de ressources humaines avec la transformation de certaines fiches métier et/ou la création de nouveaux postes tels que le Responsable Développement Durable, en charge de la mise en œuvre de la démarche.

▪ Un vecteur de mobilisation des parties prenantes et de co-construction du projet

Par retour d'expérience, Clémence BRUGGEMAN, pense que cette norme implique la mise en place d'outils de mesure de l'activité et permet ainsi de responsabiliser et de développer l'autonomie de chacun autour d'objectifs communs : « *Cela fédère et challenge les équipes !* ».

Catherine PHIN rejoint ces propos en précisant que ce travail leur a permis de « *mobiliser l'ensemble des équipes, des parties prenantes internes et externes* », ce qui est primordial pour la réussite du projet.



Béatrice MACE évoque les enjeux de gestion, d'implication et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes. La structure passe de 9 salariés à l'année à 1000 pour l'organisation opérationnelle et compte plus de 2500 parties prenantes : « *Cette norme nous a aidé à reconnaître un écosystème global intégré au processus d'organisation et a permis aux actions menées de gagner en maîtrise et en constance* ».

Celle-ci souligne que la clé de réussite de ce projet et de son déploiement reste le portage de la démarche par la direction. Les dirigeants doivent être convaincus et intégrer cette approche à la stratégie globale de l'entreprise.

D'une manière générale, Jean-Claude HERRY confirme que la mise en œuvre de ce système de management a un effet mobilisateur pour l'ensemble des parties prenantes du fait d'objectifs communs. Celui-ci prend l'exemple de la ville de Saint-Raphaël qui a été la première ville certifiée ISO 20121 et qui a pu co-construire des projets de développement durable en partenariat avec ses prestataires et l'ensemble des acteurs du territoire.

▪ Souplesse d'utilisation, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue des pratiques



Pour **Viviane FRAISSE**, Chef de projet responsabilité sociétale à la **Fédération Française de Tennis**, l'utilisation de cette norme permet d'accompagner les différents types de structures à se positionner sur les enjeux Développement Durable, mais joue également « **un rôle d'accélérateur du processus mis en place et donc d'acquisition, par le dialogue permanent qu'il génère** ».

La norme ISO 20121 a été utilisée au départ dans l'objectif d'une certification du tournoi de tennis de **Roland Garros**. La Fédération Française de Tennis réfléchit aujourd'hui à étendre ce système de management à l'ensemble de ses activités.

De la même façon, **Béatrice Macé** mentionne que l'avantage de cette norme de management est qu'elle permet de ne pas modifier un projet mais d'en améliorer sa mise en œuvre.

Cette norme au départ utilisée comme support méthodologique de mise en place de ce processus de management pour le **Festival des Transmusicales de Rennes**, est aujourd'hui étendue à l'ensemble de l'organisation ATM, ce qui confirme l'adaptabilité du champ d'application de la norme.

▪ Création de valeur ajoutée et facteur de crédibilité

La mise en œuvre d'une démarche crédible en s'appuyant sur la norme ISO 20121 crée de la valeur ajoutée pour les actionnaires, les partenaires et développe l'attractivité d'un territoire.

Viviane FRAISSE précise que la certification et l'engagement de la FFT sur les enjeux de Développement Durable leur a également permis « **d'attirer de nouveaux partenaires financiers grâce à la création de valeur générée et aux retombées positives en termes d'image** ».

Jean-Claude HERRY cite l'exemple du Stade Orange Vélodrome lors de l'Euro 2016 : la prise en compte des enjeux environnementaux dans ce contexte a été un véritable **outil motivationnel** pour les équipes et les prestataires mais aussi pour l'ensemble des acteurs du territoire.



Nicolas TURPIN, Président Fondateur d'**Eko Events**, rejoint ces propos en confirmant que pour lui et son entreprise la certification est **gage de crédibilité** vis-à-vis de ses clients, encore plus avec une norme reconnue à l'échelle internationale.

Alexandre Walraevens indique l'intention de Lagardère Sports de continuer à mettre en œuvre cette démarche, notamment dans le cadre de l'organisation de la « Fan Zone » du prochain grand prix de Formula E à Paris. Il précise toutefois que si « **les effets positifs en termes de business et d'image apportés à l'entreprise sont nets** », celle-ci n'est pas encore prête à intégrer cette approche à l'ensemble de son activité événementielle.

▪ L'évènementiel comme source d'innovation et d'influence

Comme expliqué par **Maël BESSON**, l'un des objectifs de rassembler les organisateurs des grands événements sportifs autour des enjeux développement Durable était d'utiliser ceux-ci comme « **laboratoires de Recherche et Développement** ». Tout reste à inventer sur ces questions et ces grands événements de par leurs envergures et leurs impacts « **doivent permettre d'influencer durablement les comportements, mais également d'innover et d'enchanter le futur** ».



Vincent LARQUET de l'**UNIMEV** explique quant à lui, que l'industrie de l'évènementiel est de plus en plus confrontée à des questions d'acceptabilité sociale. De par son caractère éphémère, l'évènementiel peut souffrir d'une image négative tant d'un point de vue des dépenses engendrées, que de son impact sur l'environnement (exemple : le gaspillage alimentaire, ...).

Les exemples de non-redistribution des richesses lors de certains Jeux Olympiques peuvent aussi être à l'origine de pressions que connaît le secteur. La réglementation se durcit et les attentes du public et des citoyens vont aussi en s'accroissant.

Il est donc aujourd'hui nécessaire que l'industrie rende des comptes et légitimise l'organisation de ces événements auprès des pouvoirs publics et de la population en mesurant ses impacts matériels et immatériels à court et à long termes. C'est dans ce contexte que doit être analysée l'utilité de la norme ISO 20121.

2 - Freins et difficultés rencontrés

Le démarche induit nécessairement un changement de management et donc de comportement. Cela suppose une implication sur le long terme de l'ensemble des parties prenantes.

Dans certains cas, la mise en œuvre de cette démarche peut être vécue comme des contraintes et des procédures supplémentaires, sur des délais courts. La définition de cycle de travail et d'objectifs intermédiaires constitue une solution pour ne pas démobiliser les équipes et les parties prenantes. De nombreuses organisations se tournent également vers des professionnels aguerris pour les accompagner dans leur démarche et faciliter sa mise en œuvre.

▪ Un déploiement de la norme sur le long terme

Les freins rencontrés lors de l'utilisation de cette norme se retrouvent dans la compréhension du texte, de ses enjeux, et dans la mise en œuvre opérationnelle du système de management.

Catherine PHIN précise que le « *concept peut sembler un peu flou au départ* » et « *qu'il pourrait être utile d'intégrer des objectifs au texte de la norme* » pour aider à sa mise en application.

Béatrice MACE ajoute que « *les débuts ont été brouillon* » par manque de constance et d'impact en fin de chaîne de décisions. La pertinence de ce texte réside dans la mise en place d'une stratégie et d'un travail sur le « *long terme* » pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et en voir les retombées positives.



Béatrice EASTHAM, Directrice de Green Evénements, confirme ces propos en ajoutant que la mise en place de cette démarche nécessite **6 à 9 mois de travail** pour commencer à atteindre des objectifs et à en voir les effets positifs. Des délais plus courts ont plutôt tendance à créer des tensions du fait des changements effectués dans le management et de la création de procédures.

▪ De nouvelles procédures à s'approprier

Viviane FRAISSE quant à elle, indique que s'engager dans « *ce processus a un effet lourd pour l'organisation et que cela engendre beaucoup de procédures lors de sa mise en place.* »

Pour Alexandre WALRAEVENS une des principales difficultés rencontrées lors de l'organisation de la « Fan zone Paris » de l'Euro 2016 concerne l'aspect juridique. La quantité de sous-traitants internationaux a rendu la **traduction juridique difficile**.

Au-delà de cet aspect juridique, Jean-Claude HERRY, mentionne qu'il faut effectivement éviter que la mise en place de ce système de management engendre **trop de bureaucratie**, pour ne pas que le processus devienne trop contraignant pour les structures.

▪ Des moyens financiers et humains à réunir



La taille de l'organisation voulant mettre en place cette démarche semble également être un critère facilitateur ou au contraire un frein. Les petites structures n'ont en effet pas toujours les **moyens financiers et humains** pour mettre en place cette démarche, comme le mentionne Antoine MASSELIER de l'Association Traiteurs de France.

En réponse à cette problématique, **Béatrice EASTHAM** évoque la pertinence d'une telle démarche au sein d'une association de professionnels pour lesquels la mise en place de l'ISO 20121 peut **faire peur**. *Elle souligne, en outre*, que les structures de taille plus importantes, que sont par exemple les organisateurs, jouent un rôle de prescripteur.

- **Une absence de niveau de performance et d'objectifs définis**

Jean-Claude HERRY met en exergue une des limites de **ce texte** (et des normes de management en général) : **l'absence de niveau de performance et d'objectifs définis pour la certification**. De ce fait, la certification peut être **donnée sans forcément avoir de résultats probants** et peut in fine décrédibiliser la certification voire l'existence même de cette norme.

- **Un travail de sensibilisation à ces enjeux et diffusion de cette norme**

Pour **Nicolas TURPIN**, le secteur manque d'informations concernant l'existence de cette norme et nécessiterait une réelle prise de conscience des enjeux.

Le chantier reste selon lui, gigantesque car le marché de l'évènementiel est énorme et à ce jour pas assez engagé sur ces questions. Le premier travail à réaliser autour de cette norme serait plutôt du domaine **de la vulgarisation et de la sensibilisation de la filière**.



Ce qu'**Alexandre WALRAEVENS** confirme. Lors de l'EURO 2016, beaucoup d'interlocuteurs et de branches de métiers étaient totalement insensibles à ces questions, ce qui a nécessité de dépenser **beaucoup d'énergie pour convaincre**. Mais le **surplus de contraintes en interne a également demandé** beaucoup de temps et d'engagement pour porter le projet.

DES OUTILS D'AIDE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE RESPONSABLE

Quels supports, quelles initiatives ?

En réponse aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce système de management et pour venir compléter la norme ISO 20121, deux initiatives/outils ont été présentés mettant à disposition des organisateurs des indicateurs précis permettant de mesurer l'impact de leur activité.

- **« Le Calculateur de Performance Durable », UNIMEV – Vincent LARQUET**

Mesurer l'activité d'un évènement est aujourd'hui incontournable pour justifier son existence et constitue un moyen d'amélioration continue. UNIMEV a lancé une étude auprès de ses adhérents sur l'utilisation de la norme ISO 20121.

En complément de la norme ISO 20121, qui reste un système de management, UNIMEV et le Comité Régional du Tourisme de Paris Ile-de-France ont souhaité développer un outil opérationnel de mesure de l'impact de l'activité évènementielle.

Cet outil informatique permet **d'évaluer et de mesurer les retombées des évènements autour des 3 enjeux du développement durable que sont les aspects sociaux, économiques et environnementaux**.

Composé de 50 indicateurs, cet outil permet de mesurer les différents pans d'activité d'un évènement, ses retombées, **son retour sur investissement**, et donc de justifier la pertinence de celui-ci auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Plus de 170 évènements ont aujourd'hui été évalués dans le Calculateur, qui intègre également l'évaluation du rayonnement médiatique et scientifique d'un évènement.

Association Française de Normalisation 11, rue Francis de Pressensé F – 93 571 La Plaine Saint Denis cedex
<http://www.afnor.org> SIRET 775 724 818 00205

- « La Charte des événements sportifs éco responsables », développée par le Ministère des Sports



Dans le secteur du sport et plus particulièrement de l'événementiel sportif, les acteurs ont pris conscience du puissant vecteur de communication et de mobilisation que ces grands événements sportifs représentent.

Le 12 janvier dernier, à l'initiative du **Ministère des Sports et en partenariat avec le WWF**, 20 organisateurs des plus grands événements sportifs français se sont engagés pour réduire l'impact environnemental et social de leur activité via la signature de la charte : « **15 engagements éco responsables des événements sportifs** ». Cette première mondiale basée sur des objectifs ambitieux et chiffrés confirme que la responsabilité environnementale et sociale est désormais au cœur du cahier des charges des organisateurs de grands événements sportifs internationaux en France.

A travers cette initiative les acteurs s'engagent à diminuer l'impact de leur activité mais ils ont également pris conscience de leur rôle de prescripteurs.

FOCUS SUR UN EVENEMENT INTERNATIONAL

Témoignage de Jérôme LACHAZE, Responsable Développement Durable Paris 2024

Dans le cadre de la candidature de la ville de Paris aux Jeux Olympiques de 2024, **Jérôme LACHAZE, Responsable Développement Durable du Comité de candidature Paris 2024**, précise que la France a fait le choix de construire sa stratégie et son dossier de candidature autour des **notions de durabilité et d'héritage** pour se différencier des autres villes candidates mais également en réponse à la défiance de la société dans son ensemble face à des exemples passés de candidatures pas toujours responsables.

Cette volonté avait été annoncée dès le début par **Tony ESTANGUET**, Co-Président de Paris 2024, pour qui le **développement durable devait absolument faire partie de l'ADN** de la candidature de Paris.

En introduction, il explique que la candidature française se distingue par le travail mené autour de la **certification ISO 20121 dès la phase de candidature** et non simplement lors de la phase d'organisation des JO, ce qui est une **première mondiale**. Il était donc primordial de crédibiliser cette **démarche innovante** par la mise en place d'initiatives concrètes et la norme a servi de support de travail pour définir ces grandes orientations.

En amont de la mise en œuvre de cette démarche, le **premier élément gage de réussite** pour cette démarche de certification concerne le **portage par les dirigeants de cette notion de durabilité afin de légitimer le discours**, de le **diffuser** et de pouvoir **faire adhérer** l'ensemble des parties prenantes, internes et externes au projet.

Le **second élément clé est l'acceptation sociale du projet de candidature**, qui implique un niveau d'exemplarité apporté par la norme ISO 20121 pour le travail mené autour des trois grands axes du développement durable (social, environnemental et économique) de l'événementiel.

Ces points ont été déclinés dans ce dossier autour des **trois grands enjeux suivant** : **l'excellence du dossier de candidature, l'héritage de celle-ci et l'exemplarité du comité de candidature**.

On retrouve au travers de ces thématiques la volonté du comité d'intégrer en interne un **management responsable et de transparence**, point essentiel pour l'adhésion de la population; la volonté de léguer au territoire français un **patrimoine matériel et immatériel viable et durable** pour soumettre au CIO un dossier co-construit et responsable qui **réponde à l'ensemble des enjeux sociaux, environnementaux et économiques à long terme**.

Ces thématiques ont entre autre été travaillées via l'organisation d'une **plateforme de concertation auprès du grand public, de réunions publiques** et via la création de **plusieurs comités d'experts traitant des enjeux sociaux et environnementaux**.

Ce travail mené avec la norme ISO 20121 en support, a permis de justifier, de donner du sens à cette candidature en montrant une ligne directrice rigoureuse aux différentes parties prenantes et ainsi crédibiliser, légitimer la démarche. La candidature est de fait aujourd'hui soutenue par une grande partie de la population française, de nombreuses personnalités politiques, de tous bords, par les principaux syndicats de France et acteurs du secteur.

Le 3ème élément clé de ce dossier et qui rejoint également les propos menés précédemment, est la volonté de faire de ces Jeux Olympiques **un laboratoire du Sport Durable et de l'évènement durable**.

Comme mentionné par Jérôme LACHAZE, « *on veut que le secteur de l'évènementiel, la filière se serve des Jeux comme d'un territoire d'expérimentation, mais également que ces jeux servent d'accélérateur du processus de transformation du territoire et des comportements* », avec comme exemple la Seine Saint Denis qui accueillera le village Olympique, celui des médias mais également le nouveau centre aquatique olympique.

En conclusion, il est intéressant de noter que la norme ISO 20121 a servi à mener ce travail de certification dès le projet de candidature, soit en amont de l'organisation de l'évènement. Cette pratique inédite démontre l'adaptabilité du champ d'application de cette norme.

L'exigence de système de management est gage d'un dossier monté de manière responsable avec des investissements raisonnables et un héritage durable pour l'ensemble du territoire et de la population qui sera, très certainement, un avantage concurrentiel pour la candidature française.

VERS UNE REVISION DE LA NORME 20121 ?

Audrey LEPLAT, Cheffe de projet Normalisation AFNOR

▪ Présentation des résultats de la consultation française et internationale

Audrey LEPLAT a présenté les résultats de la consultation nationale organisée dans le cadre de l'examen systématique de la norme ISO 20121 (voir annexe 1), notamment autour de la question : quelles perspectives d'évolution pour la norme ISO 20121:2012 ?

▪ Parole au public pour répondre à la question faut-il réviser la norme ISO 20121 ?

Comme confirmé lors des échanges ce jour, les répondants ont redit leur intérêt pour ce texte et ont tous constaté un impact positif en l'utilisant. Ce qui explique qu'ils soient peu enclins à l'idée de la faire réviser.

Toutefois, ils identifient trois points donnant matière à réécriture :

- Simplifier le chapitre sur les informations documentées
- Inciter davantage aux actions concrètes
- Proposer des outils d'autodiagnostic.

Selon **Raphaëlle NEVEUX**, Directrice des Relations Institutionnelles de l'**UNIMEV**, qui a participé à la rédaction de la norme de 2012, mentionne que ce texte a été conçu pour que chacun puisse **se fixer ses propres objectifs**, en fonction de son stade d'avancement sur les questions Développement Durable.

Ajouter des objectifs reviendrait à figer un texte qui se veut à l'origine être souple et adaptable à divers champs d'application et d'acteurs.

L'**UNIMEV** considère que **cette norme répond aujourd'hui aux exigences et besoins du secteur** et qu'elle **ne nécessite pas à ce stade d'amélioration**.

Cette norme est utile à la création de valeur, il faut capitaliser dessus mais Il est avant tout nécessaire de la **diffuser** et de consolider son utilisation dans le secteur avant d'en modifier le fond auquel cas on risquerait de mettre en difficulté les acteurs déjà engagés.

Pour **Beatrice EASTHAM** les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette démarche font aussi partie de la valeur ajoutée de celle-ci, il n'est donc pas nécessaire à ce jour d'aller vers une modification ou une simplification du texte.

▪ **Position française et perspectives**

Compte tenu de l'ensemble des échanges, AFNOR, qui représente la France à l'ISO, s'oriente donc vers une position prônant la confirmation de la norme, c'est-à-dire le maintien du texte en l'état, assorti de ces quelques points d'attention. Cette position a été transmise à l'ISO.

A l'issue de la clôture de la consultation internationale et au vu des positions exprimées par les pays membres, la norme a été confirmée en l'état pour 5 ans supplémentaires.

A l'issue de cette matinée d'échanges, de nombreux participants ont exprimé leur intérêt pour participer à de Plateformes d'échanges AFNOR autour de la norme ISO 20121 et contribuer ainsi au déploiement au niveau national.

Annexe D – Sélection de normes disponibles et en cours d'élaboration

Le tableau ci-après reprend une sélection de normes – en vigueur ou en cours d'élaboration – qui peuvent s'avérer utiles pour les acteurs impliqués dans l'organisation de GESI (liste non exhaustive).

► Pour aller plus loin : www.norminfo.afnor.org

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

ÉVÉNEMENTS RESPONSABLES		
NF ISO 20121	Systèmes de management des événements intégrant le développement durable - Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle - Exigences et recommandations de mise en œuvre	2024-04
FD X50-148	Management responsable des activités événementielles - Guide de mise en œuvre de l'ISO 20121	2013-04
ACHATS RESPONSABLES		
NF ISO 20400	Achats responsables - Lignes directrices	2017-06
NF ISO 26000	Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale	2010-11
FD X30-037	Objectifs de Développement Durable de l'ONU, lien entre la Responsabilité Sociétale selon l'ISO 26000 et le Développement Durable	2020-04
FD X30-054	Mise en œuvre et évaluation d'une démarche de Responsabilité Sociétale crédible selon l'ISO 26000	2023-11
AFNOR SPEC 2202	Achats solidaires	2022-09
ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES		
NF ISO 53800	Lignes directrices relatives à la promotion et à la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'empouvoirement des femmes	2024-05
SÉCURITÉ ET RÉSILIENCE		
ISO 22379	Security and resilience — Guidelines for hosting and organizing citywide or regional events	2022-09
NF ISO/IEC 27000	Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Systèmes de management de la sécurité de l'information - Vue d'ensemble et vocabulaire	2020-02
NF ISO 31000	Management du risque - Lignes directrices	2018-06

SÉCURITÉ ET RÉSILIENCE

AFNOR SPEC 2208	Continuité d'activité et résilience des organismes en cas d'indisponibilité prolongée du SI, particulièrement à la suite d'une cyberattaque	2022-11
-----------------	---	---------

PRISE EN COMPTE D'UN CONTEXTE SANITAIRE DANS L'ÉVÉNEMENTIEL

AFNOR SPEC X50-250	Pandémie – Les clés de la reprise – Bonnes pratiques et management des risques pour l'entrepreneur et ses collaborateurs	2020-04
--------------------	---	----------------

AFNOR SPEC S76-001	Masques barrières – Guide d'exigences minimales, de méthodes d'essais, de confection et d'usage – Fabricants industriels et utilisateurs finaux	2020-03
--------------------	---	---------

AFNOR SPEC S70-001	Masques barrières pour le sport - Guide d'exigences minimales, de méthodes d'essais et d'usage	2021-02
--------------------	--	---------

MANAGEMENT DE L'INNOVATION

NF EN ISO 56001	Système de management de l'innovation - Exigences	2024-09
-----------------	--	----------------

AMÉNAGEMENT / ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

AMÉNAGEMENT DURABLE DES VILLES ET DES TERRITOIRES

NF ISO 37101	Développement durable au sein des communautés territoriales - Système de management pour le développement durable - Exigences et lignes directrices pour son utilisation	2016-12
--------------	---	----------------

NF ISO 37104	Villes et communautés territoriales durables - Transformer nos villes - Recommandations pour la mise en œuvre pratique de l'ISO 37101 au plan local	2019-11
--------------	---	---------

NF ISO 37120	Villes et communautés territoriales durables - Indicateurs pour les services urbains et la qualité de vie	2018-11
--------------	---	---------

NF ISO 37122	Villes et communautés territoriales durables - Indicateurs pour les villes intelligentes	2019-08
--------------	--	---------

NF ISO 37123	Villes et communautés territoriales durables - Indicateurs pour les villes résilientes.	2021-01
--------------	---	---------

NF DTU 31.4	Travaux de bâtiment – Façades à ossature bois	2020-05
-------------	---	---------

ACCESSIBILITÉ

AFNOR SPEC P96-000	Quartiers engagés pour l'accessibilité de tous - Système de management et cadre d'engagement associé à la démarche	2021-01
--------------------	---	----------------

AFNOR SPEC 2202	Co-construction d'une politique locale en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap visible et invisible	En cours d'élaboration
-----------------	---	------------------------

NOUVELLES MOBILITÉS

AFNOR SPEC 2216	Guide pour le développement de la politique cyclable de territoires	2022-09
-----------------	--	----------------

TOURISME DURABLE

ISO 23405	Tourisme et services connexes – Tourisme durable – Principes, vocabulaire et modèle	2022-05
NF X50-017	Accueil et expériences des touristes chinois - Exigences et recommandations minimales de services	2023-12
NF ISO 20611	Tourisme d'aventure — Bonnes pratiques en matière de durabilité — Exigences et recommandations	2018-12

EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

NF EN ISO 14001	Systèmes de management environnemental - Exigences et lignes directrices pour son utilisation	2015-10
NF EN ISO 14005	Systèmes de management environnemental - Lignes directrices pour une approche souple de la mise en œuvre par phases	2019-09
NF EN ISO 14006	Systèmes de management environnemental - Lignes directrices pour incorporer l'éco-conception	2020-04

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

NF ISO 59004	Économie circulaire - Vocabulaire, principes et recommandations pour la mise en œuvre	2024-06
NF ISO 59010	Économie circulaire - Recommandations relatives à la transition des modèles d'affaires et des réseaux de valeur	2024-06
NF ISO 59020	Économie circulaire - Mesure et évaluation de la performance de circularité	2024-06

BIODIVERSITÉ

NF X32-001	Biodiversité - Démarche biodiversité des organisations - Exigences et lignes directrices	2021-01
PR NF ISO 17298	Biodiversité - Exigences et lignes directrices pour la prise en compte stratégique et opérationnelle de la biodiversité au niveau organisationnel	En cours d'élaboration

CHANGEMENT CLIMATIQUE

NF EN ISO 14090	Adaptation au changement climatique - Principes, exigences et lignes directrices	2019-11
NF EN ISO 14040	Management environnemental - Analyse du cycle de vie - Principes et cadre	2006-10
NF EN ISO 14044	Management environnemental - Analyse du cycle de vie - Exigences et lignes directrices - Amendement 1	2018-04
NF EN ISO 14067	Gaz à effet de serre - Empreinte carbone des produits - Exigences et lignes directrices pour la quantification	2018-11
NF EN ISO 14083	Gaz à effet de serre - Quantification et déclaration des émissions de gaz à effet de serre résultant des opérations des chaînes de transport	2023-04

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

NF EN ISO 50001	Systèmes de management de l'énergie – Exigences et recommandations de mise en œuvre	2018-08
NF ISO 46001	Systèmes de management de l'utilisation efficiente de l'eau - Exigences et recommandations d'utilisation	2020-03

ALIMENTATION DURABLE

NF ISO/TS 26030	Responsabilité sociétale et développement durable – Lignes directrices pour l'utilisation de l'ISO 26000 dans la chaîne alimentaire	2020-02
AFNOR SPEC 2204	Anti-gaspillage alimentaire	2023-03

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INNOVANTS ET SOBRES

PR NF S52-015	Piscines à usage public - Sobriété énergétique en conception et exploitation	En cours d'élaboration
AFNOR SPEC S52-113	Pumptracks in situ et permanents - Sécurité des pistes et informations aux pratiquants	2021-11
XP S52-900	Installations de vagues pour le surf	2022-08
XP P90-400	Systèmes hypoxiques - Sport et bien-être - Lignes directrices pour l'installation, l'exploitation et l'utilisation raisonnée des équipements	2020-09

INTÉGRITÉ DU SPORT

AFNOR SPEC S50-020	Éthique et intégrité du sport - Lignes directrices	2021-06
IWA 46:2024	Éthique et intégrité dans le sport – Lignes directrices	2024-08

PRÉVENTION DU DOPAGE DANS LE SPORT

AFNOR SPEC 2302	Prévention du dopage et des conduites dopantes dans le secteur des loisirs sportifs marchands	En cours d'élaboration
NF EN 17444	Prévention du dopage dans le sport - Compléments alimentaires et aliments pour sportifs exempts de substances dopantes - Bonnes pratiques de développement et de fabrication visant l'absence de substances dopantes	2021-05

SPORT EN MILIEU PROFESSIONNEL

AFNOR SPEC S52-416	Activité physique et sportive en milieu professionnel	2021-09
---------------------------	--	----------------

Annexe E – Bibliographie

Références bibliographiques en lien avec la normalisation volontaire

Décret n°2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation

► <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020749979/>

Décret n°2021-1473 du 10 novembre 2021 portant modification du décret n°2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation

► <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044318128#:~:text=Objet%20%3A%20clarifier%20la%20gouvernance%20du,le%20lendemain%20de%20sa%20publication%20.>

Règlement (UE) n°1025/2012 du Parlement européen et du Conseil, du 25 octobre 2012, relatif à la normalisation européenne

► <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012R1025&from=SK>

La Stratégie française de normalisation, AFNOR, édition 2019

► <https://www.afnor.org/normes/normalisation-en-france/strategie/#:~:text=La%20strat%C3%A9gie%20fran%C3%A7aise%20de%20normalisation%20que%20suit%20AFNOR%20en%202019,la%20num%C3%A9risation%20de%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9.>

La Stratégie européenne de normalisation, Commission européenne, le 2 février 2022

► https://france.representation.ec.europa.eu/informations/une-nouvelle-approche-pour-etablir-la-primauté-des-normes-de-lue-dans-le-monde-en-vue-de-promouvoir-2022-02-02_fr

La normalisation, un cadre de progrès pour tous, Groupe AFNOR, janvier 2016

► https://normalisation.afnor.org/wp-content/uploads/2016/06/1_4-Plaquette-UAN.pdf

Étude de l'impact économique de la normalisation en France, par le BIPE, à la demande d'AFNOR, Janvier 2016

► <https://telechargement-afnor.org/normalisation-etude-impact-economique>

Guide relatif au bon usage de la normalisation dans la réglementation, 2^{ème} édition, juin 2016, Direction Générale des Entreprises

► <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/01-nouveau-portail/Enjeux/normes/guide-pratique-du-bon-usage-de-la-normalisation-dans-la-reglementation.pdf>

Rapport d'information sur l'impact de la normalisation, 12 juillet 2017, par Mme Elisabeth LAMURE, Sénatrice

▶ <https://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-627-notice.html>

30 histoires hors norme – Elles ont changé le monde et votre quotidien, Philippe FRANCOIS, 2017, AFNOR Editions

▶ https://normalisation.afnor.org/wp-content/uploads/2020/11/30_Histoires-Hors-NORMES.pdf

Normes AFNOR, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

▶ <https://www.sports.gouv.fr/normes-afnor-854>

La loi ne fait plus le bonheur...mais une nouvelle approche est possible, Françoise Bousquet et Stéphane Jock, L'Harmattan, Mai 2020

La sobriété normative pour renforcer la compétitivité des entreprises, Rapport d'information n°743 (2022-2023), 15 juin 2023, Sénat

▶ <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-743-notice.html>

• « Des JO 2024 à la pratique quotidienne », Enjeux, n°437, septembre 2023

Références bibliographiques en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et les GESI

Guide du design actif, Agence nationale de la cohésion des territoires, décembre 2021

▶ https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/Guide_design_Actif-RVB_HD_version%20web.pdf

Bilan carbone Paris 2024

▶ <https://www.paris2024.org/fr/methode-carbone/>

Stratégie des achats responsables

▶ <https://www.paris2024.org/fr/des-achats-responsables/>

Mesures d'héritage des GESI

Plan Héritage Paris 2024

▶ <https://www.paris2024.org/fr/plan-heritage-durabilite/>

Plan Héritage de l'Etat, France 2024, liste des 170 mesures

▶ <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/jeux-olympiques-et-paralympiques-2024/un-heritage-durable-pour-le-pays>

Charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

- ▶ https://www.ilo.org/paris/actualites/WCMS_633182/lang--fr/index.htm#:~:text=La%20Charte%20Sociale%20Paris%202024,de%20d%C3%A9veloppement%20humain%20et%20durable

Label Génération 2024

- ▶ <https://generation.paris2024.org/label-generation-2024>

Label Terrain d'Égalité

- ▶ <https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-terrain-d-egalite>

Label Terre de Jeux 2024

- ▶ <https://terredejeux.paris2024.org/>

Les 10 mesures pour faciliter l'accès au sport des élèves parisiens, Mairie de Paris

- ▶ <https://www.paris.fr/pages/paris2024-decouvrez-10-mesures-qui-vont-faciliter-l-acces-au-sport-des-eleves-parisiens-4577>

Réussir les jeux de Paris 2024 et leur héritage, Contribution du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

- ▶ https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/2024/contribution-cnosf_heritage-de-paris-2024_def.pdf

Engagements ville durable, Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO)

- ▶ <https://www.ouvrages-olympiques.fr/fr/engagements/ville-durable>

Stratégie nationale Sport Santé 2019-2024, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

- ▶ <https://www.sports.gouv.fr/strategie-nationale-sport-sante-2019-2024-85>

Rapport intermédiaire d'évaluation de la Stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024

- ▶ https://medias.paris2024.org/uploads/2023/11/Executive-Summary-Rapport-2023-web_3.pdf

Rapport Durabilité et Héritage pré-Jeux de Paris 2024

- ▶ <https://medias.paris2024.org/uploads/2024/06/Paris2024-240531-RAPPORT-DURABILITE-HERITAGE.pdf>



Actualités relatives aux normes disponibles et projets en cours d'élaboration

ISO 20121:2024 Nouveau look pour la norme sur l'événementiel responsable

- ▶ <https://www.afnor.org/developpement-durable/norme-iso-20121-evenementiel-responsable/>

Entretien entre ISO Focus+ et David STUBBS, Responsable de la Durabilité au LOCOG (Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Londres), au sujet de la première application majeure de la norme ISO 20121:2012

- ▶ <https://www.iso.org/fr/news/2013/01/Ref1690.html>

AFNOR SPEC P96-000 *Quartiers engagés pour l'accessibilité de tous*

- ▶ <https://normalisation.afnor.org/actualites/paris-2024-quartiers-accessibles/>

AFNOR SPEC S50-020 *Ethique et intégrité du sport*

- ▶ <https://www.afnor.org/evenement/integrite-dans-le-sport-cadre-operationnel-partage-volontaire/>
- ▶ <https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/afnor-spec-s50020/ethique-et-integrite-du-sport-lignes-directrices/fa201477/264620>

AFNOR SPEC S52-416 *Activité Physique et Sportive en milieu professionnel*

- ▶ <https://www.afnor.org/evenement/activite-physique-sportive-milieu-professionnel-demarche-collective/>
- ▶ <https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/afnor-spec-s52416/activite-physique-et-sportive-en-milieu-professionnel/fa201296/278041>


AFNOR SPEC 2202 *Achats solidaires*

- ▶ <https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/afnor-spec-2202/achats-solidaires-guide-doperation-et-bonnes-pratiques/fa202852/335156>

AFNOR SPEC 2204 *Anti-gaspillage alimentaire*

- ▶ <https://www.afnor.org/actualites/alimentation-norme-label-antigaspillage/>
- ▶ <https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/afnor-spec-2204/label-national-antigaspillage-alimentaire-referentiel-distribution-criteres/fa202307/343222>





Pour tout savoir sur la normalisation :
normalisation.afnor.org

Pour suivre les normes volontaires :
norminfo.afnor.org

